



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



PNUE

Distribution : LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR IG.26/4
31 Mars 2007

Original: ANGLAIS

Douzième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et neuvième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes

Montego Bay, Jamaïque, 29 novembre au 2 décembre 2006

RAPPORT DE LA RÉUNION

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la Réunion.....	1
Point 2 de l'ordre du jour : Organisation de la Réunion	3
Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'Ordre du jour	3
Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du président du Comité de surveillance et du Bureau des Parties contractantes	3
Point 5 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur exécutif de la Convention de Cartagena sur la mise en œuvre du Programme pour l'environnement des Caraïbes (2004-2005)	4
Point 6 de l'ordre du jour :	7
Point 7 de l'ordre du jour : Rapport du gouvernement de la Jamaïque sur l'accord du pays hôte avec le PNUE.....	7
Point 8 de l'ordre du jour : Principes directeurs pour le fonctionnement des Centres d'activité régionaux (RAC) et des Réseaux d'activités régionaux (RAN) du Programme pour l'environnement des Caraïbes.....	8
Point 9 de l'ordre du jour : Plan de travail et budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2006-2007.....	9
Point 10 de l'ordre du jour : Election des membres du Comité de surveillance du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2006-2007	14
Point 11 de l'ordre du jour : Questions diverse	14
Point 12 de l'ordre du jour : Adoption du Rapport de la Réunion.....	15
Point 13 de l'ordre du jour : Clôture de la Réunion	15

Annexe I: Ordre du jour

Annexe II: Décisions de la réunion

Annexe III: Niveau des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale 2006-2007

Annexe IV: Liste des documents

Annexe V: Liste de participants

Annexe VI: Discours d'ouverture prononcé au nom du Gouvernement jamaïcain

Annexe VII: Résumé de la rencontre sur l'initiative de l'Eau blanche à l'eau bleue (WW2BW), tenue en parallèle

INTRODUCTION

1. Dans sa décision n° I, la Onzième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'Environnement des Caraïbes et Huitième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes ont entériné l'approche globale des plans de travail et de budget révisés du Programme pour l'Environnement des Caraïbes pour la période biennale 2004-2005.
2. Conformément au Plan de travail révisé pour la période biennale 2004-2005 (UNEP(DEC)/CAR IG.26/4), la présente Réunion a été convoquée par le secrétariat du Programme pour l'environnement des Caraïbes à Montego Bay, du 29 novembre au 2 décembre 2006.
3. Les objectifs de la Réunion étaient les suivants :
 - Évaluer les projets et activités développés dans le cadre du Programme pour l'Environnement des Caraïbes durant la période 2004-2005 ;
 - Examiner les progrès effectués dans l'exécution des décisions de la Onzième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'Environnement des Caraïbes et de la Huitième Réunion des Parties contractantes (Montego Bay, 28 septembre-2 octobre 2004) ;
 - Examiner les décisions de la Quatrième Réunion des Parties contractantes au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, tenue à Montego Bay (Jamaïque), le 28 novembre 2004 et prendre les mesures appropriées;
 - Examiner les recommandations du Rapport de la Troisième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (ISTAC) au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (LBS) dans la région des Caraïbes, tenue à Mexico (Mexique) du 22 au 26 août 2005 et prendre les mesures appropriées;
 - Examiner les recommandations contenues dans le Rapport de la Troisième Réunion du Comité spécial du Protocole relative à la coopération en vue de combattre les marées noires dans la région des Caraïbes, tenue à Willemstad (Curaçao) les 24 et 25 juillet 2006, et adopter les mesures appropriées ;
 - Examiner et adopter, le cas échéant, les recommandations du Groupe de travail en intersession établi à la Onzième Réunion intergouvernementale et à la Huitième Réunion des Parties contractantes, tenues à Montego Bay (Jamaïque) du 28 septembre au 2 octobre 2004 concernant les Règles de procédure et les Règles

financières pour le Programme pour l'Environnement des Caraïbes ;

- Examiner et adopter le cas échéant les recommandations du Groupe de travail en intersession établi à la Onzième Réunion intergouvernementale sur les lignes directrices du fonctionnement des Centres d'activités régionaux (RAC) et des Réseaux d'activités Régionaux (RAN) du Programme pour l'environnement des Caraïbes ;
 - Examiner et adopter le Plan de travail et le budget du PEC pour la période biennale 2006-2007, dont ceux des Centres d'activités régionaux ; et
 - Décider de la composition du Comité de supervision et du Bureau des Parties contractantes pour la période 2006-2007.
4. Les experts invités à la Réunion ont été désignés par les centres de liaison nationaux des gouvernements qui font partie du Programme pour l'Environnement des Caraïbes. En plus des gouvernements membres des Nations Unies des Caraïbes, d'autres Etats qui se sont souciés de la protection de l'environnement marin de la région, des organisations non gouvernementales, des agences des Nations Unies et d'autres organisation internationales intéressés par le PEC ont été invités à participer en tant qu'observateurs (voir la Liste des participants à l'annexe V).

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la Réunion

5. A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du PEC et du vingtième anniversaire de l'UCR à Kingston, le secrétariat a organisé une cérémonie d'ouverture spéciale pour marquer ces deux événements.
6. M. Franklin McDonald, président de la cérémonie d'ouverture, a souhaité la bienvenue aux délégués, aux invités et aux représentants des médias. Il a indiqué les activités menées au fil des années en vue d'améliorer la gestion des ressources côtières et marines dans la région. Il a noté que la Réunion se tenait au même endroit qui avait servi de cadre, vingt-cinq ans auparavant, à la mise en place du Plan d'action et a invité les délégués à réfléchir sur les réussites ainsi que sur les défis à relever. Il a invité Mme Leonie Barnaby, représentante de M. Dean Peart, Ministre jamaïcain de la Terre et de l'Environnement, qui n'a pu assister à cette rencontre importante, à prendre la parole. Mme Barnaby, a souhaité la bienvenue aux participants et a souhaité que le temps à la réunion soit utilisé de manière efficace en vue de la protection de l'environnement marin de la région. Le coordonnateur du Programme pour l'environnement des Caraïbes, M. Nelson Andrade Colmenares, a invité Mme Lesma Levy, qui travaillait au sein du Programme depuis vingt ans, à faire une prière. Il a aussi invité l'équipe du PEC à se joindre à la présidence afin de les présenter aux délégués.

7. Mme Leonie Barnaby, parlant au nom de M. Dean Peart, Ministre jamaïcain de la Terre et de l'Environnement, a souhaité la bienvenue aux délégués et a félicité le PEC pour son vingt-cinquième anniversaire. Elle a souligné les grands acquis du Programme et en particulier les avantages qu'en a tiré la Jamaïque sous forme de projets d'activités en vue de la protection de l'environnement marin et côtier du pays. Elle a parlé du statut de la Jamaïque vis-à-vis de l'accession aux protocoles LBS et SPAW, informant que le projet de loi en rapport avec les exigences de ces protocoles a été préparé à des fins d'examen. En tant que signataire de ces protocoles, la Jamaïque en a déjà soutenu les dispositions. Elle a attiré l'attention des délégués sur la conclusion du Programme d'action national en vue de la protection de l'environnement marin des sources de pollution d'origine terrestre. Ce programme a été adopté par le gouvernement en février 2006 et vise les sources de pollution principales de l'environnement côtier et marin. Les travaux se poursuivront sous forme de projets axés sur le traitement des eaux usées, sur les meilleures pratiques de gestion agricoles, sur la collecte et le traitement des déchets solides.
8. Elle a mentionné que la Jamaïque avait participé à la Deuxième Réunion intergouvernementale pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres.
9. La représentante de la Jamaïque a remercié vivement le PEC, au nom de son pays, de l'avoir aidé à identifier des financements stratégiques pour la mise en place du Programme d'action national. Elle s'est aussi félicitée de la proposition visant à créer un Fonds auto-renouvelable pour la gestion des eaux usées en vue de fournir aux Petits Etats insulaires en développement un créneau à travers duquel ils pourraient aborder cette question. Elle a rappelé les commentaires faits par M. Delano Franklin à la Réunion intergouvernementale antérieure au sujet de l'importance de la gestion des catastrophes. Elle a émis l'espoir que l'importance et l'impact du PEC continueront à grandir dans les vingt-cinq prochaines années et que les gouvernements, le secteur privé, les communautés et les citoyens le reconnaîtront et joueront leur rôle dans la protection des ressources des Caraïbes. Pour conclure, elle a indiqué que son gouvernement était disposé à maintenir l'accord de pays hôte avec l'Unité de coordination régionale des Caraïbes à la Jamaïque.
10. Mme Rossana Silva Repetto a adressé les meilleurs vœux de M. Veerle Vanderweerd, chef du Programme des mers régionales du PNUE et coordonnateur du Programme d'action mondial. Elle a remercié le Gouvernement jamaïquain d'avoir accueilli l'UCR durant les vingt dernières années et d'avoir fait état de son intention de continuer à le faire. Elle a rappelé que la Convention de Cartagena fournissait un cadre juridique à la coopération régionale en vue de la protection de l'environnement marin et côtier et que l'UCR, ayant transformé ce Programme en l'un des plus importants en ce qui concerne les mers régionales, avait été particulièrement efficace dans la mobilisation de fonds, de prise en main du Programme par les gouvernements et de renforcement du Secrétariat.
11. Elle a signalé que le PEC avait largement contribué au succès de la Deuxième Réunion intergouvernementale pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (Beijing, octobre 2006) en fournissant de bons exemples et de bonnes leçons en matière d'intégration et d'insertion des préoccupations environnementales dans les programmes de planification du développement et de réduction de la pauvreté, de mise en place de partenariats réussis et de mise en œuvre des orientations stratégiques mondiales en ce qui concerne les mers régionales. Elle a aussi mentionné six orientations stratégiques en ce qui concerne le Programme mondial du PNUE pour les mers régionales, qui constitue maintenant le cadre de la stratégie quinquennale du PEC. Elle a fait état de la satisfaction du PNUE devant le fait que le PEC, malgré des financements inexistantes ou stagnants, avait atteint les objectifs opérationnels fixés dans le Plan de travail adopté par la Onzième Réunion intergouvernementale pour l'exercice biennal 2004-2005.
12. Le coordonnateur du Programme pour l'environnement des Caraïbes, M. Andrade Colmenares, a félicité les participants, soulignant qu'il s'agissait là d'une occasion spéciale pour le PEC : Le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Plan d'action et le vingtième de l'Unité de coordination régionale à Kingston (Jamaïque). Il a constaté que l'existence et la croissance du PEC avaient été possibles grâce au soutien et à la coopération reçus au fil des années de la part de gouvernements, d'organisations, de la société civile et de donateurs aux échelons nationaux, régionaux et internationaux. Tous ont œuvré de concert avec le PEC pour l'harmonisation des programmes et des activités d'intérêt mutuel pour la région.
13. Il a remercié le Gouvernement jamaïquain de son offre de continuer d'accueillir le PEC, ainsi que de son soutien, de son hospitalité et de sa coopération inappréciable en tant qu'hôte durant les vingt dernières années. Il a abordé certains des nombreux problèmes et difficultés auxquels le PEC s'est heurté, notamment de nature financière dans la mesure où les pays membres ont eu du mal à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes, si bien que le gros des projets ne provient pas des fonds existants. Néanmoins, grâce aux larges contributions de plusieurs bailleurs de fonds qui croient au Programme, le total de fonds prévus est passé de 2,3 millions de dollars en 2000 à environ 40 millions. Malheureusement, les allocations pour le budget et le personnel à l'UCR n'avaient pas augmenté, ce qui avait entraîné une surcharge pour le bureau. M. Andrade a assuré les délégués que le PEC continuerait d'œuvrer avec plusieurs partenaires au bénéfice de la région. Il a souligné que la Réunion donnait l'occasion aux gouvernements membres de contribuer au développement du PEC, ainsi que d'examiner et d'évaluer les progrès réalisés au cours des vingt-cinq dernières années. Il a conclu en invitant les

délégués à participer le plus activement possible à ce processus.

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation de la Réunion

(a) Règlement intérieur

14. L'Assemblée a décidé d'appliquer *mutatis mutandis* le Règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUE, tel que contenu dans le document UNEP/GC/3/Rev.3.

(b) Election du Bureau

15. L'Assemblée a élu parmi les participants les membres suivants : un président, trois vice-présidents et un rapporteur qui constitueront le Bureau des Parties contractantes pour la période allant jusqu'à la Treizième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la Dixième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes. Le président du Bureau sera aussi le président du Comité de surveillance.

16. La Réunion a élu comme suit par acclamation les membres du Bureau :

- Président : Leo Brewster (Barbade)
- Premier vice-président : Stéphane Louhaur (France)
- Deuxième vice-président : David Balton (USA)
- Troisième vice-président : Martha López (Nicaragua)
- Rapporteur: Byron Boekhoudt (Aruba)

(c) Organisation des travaux

17. Les langues de travail étaient l'anglais, le français et l'espagnol, les documents de travail étant disponible dans ces trois langues.

18. Le Secrétariat a organisé la réunion en séance plénière, avec l'aide de Groupes de travail établis par le président. L'interprétation simultanée dans les trois langues de travail était assurée en séance plénière.

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

19. La Réunion a été invitée à adopter l'ordre du jour contenu dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.26/1. L'ordre du jour a été adopté, sans modifications, comme présenté à l'Annexe I du présent Rapport.

Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du président du Comité de surveillance et du Bureau des Parties contractantes

20. Le président sortant du Comité de surveillance et du Bureau des Parties contractantes, M. David Balton (USA), a présenté son Rapport pour l'exercice biennal 2004-2005 tel que contenu dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.26/INF.3.

21. Il a souligné quelques-uns des acquis du Programme au cours des deux dernières années et a félicité le Secrétariat pour le vingt-cinquième anniversaire du PEC. Celui-ci a fait des efforts significatifs pour affiner chaque domaine du sous-programme, améliorer la durabilité financière, renforcer les capacités des Centres d'activités régionaux et assurer que les projets d'activités nationaux et régionaux répondent aux besoins et priorités des gouvernements membres. Malheureusement, le rythme d'adhésion ou de ratification en ce qui concerne la Convention de Cartagena et ses Protocoles a diminué. A cet égard, il a félicité le gouvernement nicaraguayen d'avoir ratifié la Convention et le Protocole relatif aux déversements d'hydrocarbures en 2005, et l'a accueilli formellement, tout en invitant les gouvernements à travailler en vue de ratifier la Convention et ses Protocoles. Par ailleurs, même si le PEC était parvenu à mobiliser du soutien financier pour des projets concrets, le manque de contributions régulières au Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes demeurait une préoccupation principale. Il s'est félicité du soutien financier apporté en 2004-2005 au Secrétariat par le Fonds pour l'environnement mondial, l'Agence suédoise pour le développement international (SIDA), les gouvernements français, vénézuélien, hollandais, cubain et étasunien, ainsi que par des ONG internationales, dont la Fondation McArthur, ainsi que des contributions et du soutien extraordinaires apportés par les gouvernements mexicain et vénézuélien qui ont accueilli la Troisième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire du Protocole LBS, et la Troisième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique du Protocole SPAW. Plusieurs autres pays, dont Sainte-Lucie, le Panama, le Costa Rica, la Jamaïque et la Trinité-et-Tobago ont aussi accueilli des ateliers et des réunions techniques.

22. Il a indiqué que le Secrétariat avait continué de développer et d'étendre l'ensemble des projets inscrits dans le cadre des trois sous-programmes (AMEP, SPAW, CEPNET) et que malgré le manque de financement qui aurait permis d'engager un administrateur de programme Education, formation et sensibilisation (ETA), il avait produit un certain nombre de documents de promotion et participé activement à des réunions régionales et mondiales. Les deux projets FEM : Intégrer la gestion des zones côtières et des bassins versants dans les Petits Etats insulaires des Caraïbes et Réduire les déversements de pesticides dans la mer des Caraïbes en Amérique centrale avaient d'ores et déjà débuté. Il a signalé quelques points critiques à examiner avec soin, à savoir la prise en main des programmes par les pays et le partenariat actif des gouvernements membres dans le développement et la mise en œuvre du PEC ; la conclusion des règlements et des principes directeurs opérationnels ; l'intérêt politique et financier à démontrer envers le PEC par l'acquiescement

des obligations financières vis-à-vis du Fonds d'affectation spéciale et d'autres formes de contributions en nature.

23. Il a aussi invité instamment les gouvernements qui ne l'auraient pas encore fait à devenir Parties à la Convention de Cartagena et à ses Protocoles.

Point 5 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur exécutif de la Convention de Cartagena sur la mise en œuvre du Programme pour l'environnement des Caraïbes (2004-2005)

24. Le Secrétariat a présenté le Rapport du Directeur exécutif de la Convention de Cartagena sur la mise en œuvre du Programme pour l'Environnement des Caraïbes, tel que contenu dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.26/INF.4. Le Secrétariat a mis l'accent sur la réponse aux décisions de la Onzième Réunion intergouvernementale et de la Huitième Réunion des Parties contractantes (Montego Bay,) telle que contenue dans le document UNEP(DEC)/CAR IG.24/5, ainsi que sur les décisions et recommandations d'autres réunions du PEC tenues durant la période biennale 2004-2005.

25. En ce qui concerne la période biennale 2004-2005, M. Nelson Andrade, coordonnateur du Programme, a commencé par présenter les activités, les progrès et les problèmes principaux du PEC, lequel a disposé par ailleurs, en sus de son propre poste, de l'apport de quatre administrateurs de programme, d'un directeur de projet et de sept personnels d'appui. À cet égard, le fonctionnaire chargé des finances et de l'administration et l'assistant administratif sont payés à partir du poste frais généraux (13 %) prélevés sur les contributions au Fonds d'affectation spéciale (tous les autres postes étant couverts à partir du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes).

26. Le coordonnateur a demandé ensuite aux administrateurs de programme de présenter l'état d'avancement des programmes dont ils étaient responsables, à savoir AMEP (Evaluation et gestion de la pollution environnementale), SPAW (Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées), CEPNET (Systèmes d'information pour la gestion des ressources marines et côtières) et ETA (Education, formation et sensibilisation). Il a aussi fait savoir que les représentants des quatre Centres d'activités régionaux en présenteraient brièvement la situation dans le cadre de leurs programmes de travail respectifs.

27. L'administrateur du programme AMEP a présenté ensuite les principaux acquis du sous-programme pour 2004-2005. Celui-ci coordonne non seulement le Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (LBS) dans la région des Caraïbes, mais aussi le Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures dans la région des Caraïbes, la mise en place et l'essor des CAR-LBS, tout en soutenant plusieurs conventions mondiales. Il a souligné les principales actions entreprises pour répondre aux décisions de la Onzième Réunion intergouvernementale

tenue à la Jamaïque en 2004 et a donné un résumé des recommandations adoptées par la Troisième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (CCSTI) au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (LBS) dans la région des Caraïbes, tenue à Mexico en 2005.

28. L'administrateur du programme a informé que durant le dernier exercice biennal, onze projets ont soutenu la mise en oeuvre du Protocole LBS et de ses annexes. Le nombre de projets, leur portée géographique et la quantité de fonds alloués ont augmenté au fil des ans. Mais quelques projets manquent encore, malheureusement, de financement. Il a souligné les efforts significatifs de recherche de financement entrepris par le passé par le coordonnateur et par l'ancien administrateur de l'AMEP, lesquels ont commencé dans bien des cas à donner des fruits, et il a signalé que l'accent avait été mis durant la période biennale antérieure sur la mise en oeuvre de projets.

29. Il a souligné les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des trois projets financés par le FEM en cours d'exécution par le Secrétariat. Il a informé du recrutement de spécialistes de la gestion de projets régionaux pour le projet financé par le FEM : Intégration de la gestion des bassins versant et des zones côtières (IWCAM) et pour la Réduction des écoulements de pesticides dans la mer des Caraïbes, et l'établissement d'unités de coordination pour les projets respectifs à Sainte-Lucie et en Jamaïque.

30. Il a continué de donner un résumé des principales activités en projet entreprises dans les domaines de la prévention et du contrôle de la pollution, du renforcement des capacités, de la formation et du transfert de technologies, de promotion et desensibilisation et de développement de partenariats.

31. L'administrateur du programme AMEP a fait état de l'exécution réussie du Projet Mitch concernant l'Amérique centrale, du Projet du fleuve Manzanares au Venezuela et du Programme d'action nationale de la Jamaïque. Il a insisté sur l'importance du travail engagé pour réactualiser le Rapport technique n° 33 et indiqué que le portefeuille de projets de l'AMEP constituait un mélange de projets pilotes nationaux et régionaux répondant directement aux priorités et aux besoins à ces échelons.

32. En matière de partenariats, l'administrateur du Programme a fait état de la signature d'un mémorandum de coopération avec l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales et du rapprochement des relations de travail en ce qui concerne le développement de projets, leur mise en oeuvre et la collaboration générale avec plusieurs agences nationales, régionales et internationales, y compris les secrétariats des Accords multilatéraux sur l'environnement.

33. M. Corbin a souligné certains des problèmes auxquels devait faire face le Programme AMEP, dont le manque d'engagement de la part des pays et des centres de liaison nationaux, la manque de mécanismes de coordination efficace et des

difficultés de cofinancement. Il a souligné la réponse donnée par le Secrétariat en vue de développer des propositions de projets dans le cadre d'échéanciers et d'attentes plus réalistes, de mettre un accent spécial sur la promotion et la conscientisation du sous-programme AMEP, et de développer des approches visant à intégrer les objectifs environnementaux au développement économique. Il a invité les gouvernements membres à devenir plus actifs, notamment en tant que pays ou centres de liaison parrainant des projets. Il a aussi pressé instamment les centres de liaison à resserrer leurs liens avec d'autres ministères de leurs pays.

34. Le directeur du CAR du CIMAB en a présenté les différentes activités. En premier lieu, le projet régional pour la promotion du Protocole LBS, un atelier sous-régional en 2005, le projet de mise à jour du Rapport technique n° 33 et l'atelier régional tenu au Venezuela en 2005 pour adopter des Orientations méthodologiques. Il a souligné la coopération fournie par d'autres organismes des Nations Unies, tels que l'AIEA, l'OMS-OPS et le PNUD dans la mise en œuvre de plusieurs projets dans la région des Caraïbes, ainsi que celle obtenue de l'Agence suédoise pour le développement international (SIDA).
35. L'administrateur du Programme AMEP a présenté les excuses du directeur du CAR/IMA pour son absence. Il a souligné le travail significatif fait par ce CAR dans la mise au point d'un Programme d'action national à Trinité-et-Tobago et dans des activités de promotion du Protocole LBS dans les pays anglophones.
36. Le Directeur du RAC/Rempeitc a fourni une vue d'ensemble des principales activités en appui à la mise en œuvre du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures et a présenté un résumé des recommandations spécifiques décrites dans le plan stratégique du centre pour 200-2007.
37. L'administrateur du programme AMEP a conclu en suggérant des domaines que les gouvernements membres pourraient souhaiter inclure dans les décisions de la Douzième Réunion, dont la mise au point de propositions supplémentaires en vue du financement du FEM, le renforcement des capacités régionales en ce qui concerne les Systèmes d'information géographique (SIG), l'amélioration des programmes de suivi régionaux de la qualité des eaux marines, y compris l'engagement pris en vue d'actualiser régulièrement le Rapport technique 33 en ce qui concerne les données des polluants, et le développement d'activités supplémentaires axées sur la gestion des déchets générés par les navires, en insistant en particulier sur la gestion des débris marins et des eaux de ballast.
38. L'administrateur du programme régional SPAW a présenté les activités et les principales réussites durant la période biennale. En plus des fonctions de secrétariat vis-à-vis du Protocole, elle a souligné comme domaines principaux le renforcement des Zones maritimes protégées, la conservation d'espèces en danger, en particulier les mammifères marins, les tortues marines, et la gestion des récifs coralliens. A cet égard, elle a mentionné en particulier les progrès faits à ce jour dans le projet de l'Alliance des récifs méso-américains du Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens (ICRAN), financé à hauteur de 3 millions de dollars par la Fondation des Nations Unies et l'US/AID, qui comprend les trois composantes intégrées de gestion des bassins versants, les pêcheries durables et le tourisme durable. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Protocole comprennent la convocation de la Troisième Réunion du COP3 et de la Troisième Réunion du CCST, ainsi que les travaux concernant le projet de principes directeurs relatifs aux listes des zones protégées par le SPAW avec le soutien du CAR correspondant.
39. Elle a fait état du fait que les activités du SPAW avaient été financées à hauteur d'environ 1,2 million de dollars par plusieurs donateurs durant la période biennale (en plus de l'ICRAN/MAR). Elle a conclu en soulignant que, malgré cette disponibilité de fonds, la mise en œuvre et la dotation des activités avaient fait face à de sérieux problèmes dans la mesure où les ressources humaines étaient restées les mêmes tandis que les activités avaient sensiblement augmenté. Elle a signalé que tant que la plupart des fonds seront constitués de micro financements et de crédits moyens, il ne serait pas possible de payer par leur biais les personnels nécessaires à la gestion des projets.
40. Elle a reconnu le soutien inappréciable reçu durant l'exercice biennal par le CAR/SPAW et par les principaux donateurs au SPAW, en premier lieu les gouvernements suédois, français, étasunien et vénézuélien, ainsi que par la Fondation McArthur et la Fondation des Nations Unies. De son côté, le directeur du CAR/SPAW a souligné les principaux domaines de soutien fourni au SPAW tant en matière de projets de mise en œuvre que d'activités d'appels de fonds.
41. L'administrateur de l'AMEP a présenté les principaux acquis du sous-programme Systèmes d'information portant sur la gestion des ressources marines et côtières (CEPNET) au nom de l'administrateur qui a quitté son poste en 2005.
42. Il a fait rapport sur les cinq principaux domaines couverts par le programme, dont le Renforcement des capacités de traitement de l'information de l'UCR/CAR, la Consolidation du site Internet du Programme pour l'environnement des Caraïbes, l'Analyse spatiale pour l'aide à la prise de décision, les Mécanismes d'échange de données du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la Coordination avec des initiatives d'évaluation environnementale mondiale et régionale.
43. Il a signalé que la capacité de gestion de l'information du Secrétariat avait progressé notablement, ce qui lui avait permis de mieux répondre aux demandes des gouvernements membres, des partenaires et d'autres agences du PNUE. Il s'agissait là d'une activité cruciale pour diffuser effectivement les informations découlant des projets et des activités du PEC.

44. Il a fait état des efforts consentis par le Secrétariat pour développer le site web du Programme pour l'Environnement des Caraïbes et ceux des Centres d'activité régionaux. Un soutien a été accordé pour conclure le site web du Centre d'activités régional concernant les déversements d'hydrocarbures (www.rac-rempeitc.org), pour créer un site web en espagnol pour le RAC/LSB de Cuba, fonctionnant au Centro de Ingeniería y Manejo Ambiental de Bahías de Cuba (CIMAB) (<http://cep.unep.org/cimab>). Une formation a aussi été assurée au personnel du SPAW/RAC de la Guadeloupe à ces mêmes fins à l'adresse <http://cep.unep.org/spaw-rac>.
45. L'administrateur du programme AMEP a souligné le soutien conséquent accordé aux projets inscrits dans les sous-programmes AMEP et SPAW au développement de bases de données et à l'utilisation d'instruments de localisation spatiale comme le SIG. Il a souligné le renforcement des capacités à engager au titre du projet FEM/IWCAM et du projet *Know Why Network* devant être mis en place durant la prochaine période biennale. Il s'est référé en particulier au soutien accordé par le CEPNET à l'initiative en partenariat « De l'eau blanche à l'eau bleue » (WW2BW).
46. Il a aussi fait état de l'importance des activités du CEPNET pour la promotion globale du PEC. Ceci comprend le soutien direct à la production de matériaux de promotion, la participation à différentes réunions, la coordination de différents réseaux d'information environnementale. Le CEPNET a aussi joué un rôle central dans les préparatifs et la tenue de réunions et d'ateliers du PEC.
47. Il a conclu en soulignant certains des problèmes du CEPNET, dont le besoin d'améliorer incessamment l'infrastructure du Secrétariat afin de pouvoir utiliser au mieux les installations d'Internet. Il a indiqué que l'actualisation permanente du site web constituait à la fois une tâche et un problème, compte tenu des ressources humaines disponibles très limitées. Il a suggéré que sans des services d'appui spécialisés en matière de web, il serait très difficile de traiter la quantité d'information disponible.
48. L'administrateur du Programme AMEP a affirmé que la Douzième Réunion intergouvernementale était l'occasion idéale pour réévaluer le sous-programme CEPNET et de déterminer dans quelle mesure le Secrétariat pourrait soutenir au mieux cette activité cruciale. Il a souligné qu'il était important de décider des ressources techniques, humaines et financières supplémentaires requises pour que ce sous-programme fonctionne d'une manière optimale.
49. L'administrateur de programme a signalé que les activités futures du CEPNET en 2006-2007 étaient censées être axées sur le renforcement des capacités du SIG et sur l'utilisation accrue des instruments décisionnels basés sur Internet. Il a aussi fait état du soutien prévu d'un Jeune Expert associé (JEA) au RAC/CIMAB, spécialiste du SIG, et s'est félicité de sa contribution à la présentation.
50. La Réunion a été invitée à faire des remarques supplémentaires sur la mise en œuvre du PEC pour la période biennale 2004-2005 et à poser des questions au Secrétariat pour éclaircir certains aspects du Rapport.
51. Le délégué des Etats-Unis a félicité le PEC pour son vingt-cinquième anniversaire et a fait l'éloge de son travail. Il a rappelé aux délégués les contraintes financières pesant sur le PEC et a invité instamment tous les gouvernements à contribuer au Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes. Il s'est dit satisfait des mentions faites à l'Initiative de l'eau blanche à l'eau bleue et a noté que, durant son exposé, le PEC avait signalé avoir pris les mesures appropriées en réponse aux décisions de la Onzième Réunion intergouvernementale. Il a aussi félicité le Gouvernement nicaraguayen d'être devenu Partie à la Convention de Cartagena. Il s'est aussi félicité du nouveau format de rapport au Secrétariat et a demandé que les prochains rapports financiers incluent des informations relatives aux allocations stratégiques de fonds dans le cadre du programme en ce qui concerne les budgets passés, présents et futurs.
52. Le délégué de la France a aussi félicité le Secrétariat pour le vaste travail déployé durant l'exercice biennal et a réitéré l'attachement de son gouvernement à poursuivre son soutien à ce programme. Il a souligné les principales activités engagées par son gouvernement à l'échelon national pour atteindre les objectifs de la Convention et de ses Protocoles, notamment en ce qui concerne les zones protégées, les sources de pollution d'origine terrestre et les récifs coralliens. A cet égard, il a fait état du souhait de son gouvernement de s'impliquer plus activement dans les activités du PEC au sujet du Protocole LBS. Il a demandé que les prochains rapports comprennent des informations financières plus détaillées, en particulier pour les projets et activités des sous-programmes.
53. Il a aussi demandé que les rapports de statuts en provenance des CAR soient disponibles lors des Réunions intergouvernementales, comme cela est la pratique dans les réunions du CCST.
54. Le Secrétariat a noté que ceci serait corrigé à l'avenir et a saisi l'occasion pour remercier le gouvernement français de son soutien et de sa contribution continue au SPAW.
55. Le représentant de l'OMI a signalé que les traités de son organisation renforçaient le PEC et ses programmes, et il a rappelé qu'elle contribuait grandement au CAR/REMPEITC, le Centre d'activité régional axé sur le Protocole concernant les déversements d'hydrocarbures.
56. Il a aussi signalé qu'il existait des liens étroits entre les obligations des conventions de l'OMI telles que la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) et les travaux du PEC. Il a rappelé que la mer des Caraïbes avait été déclarée zone spéciale dans le cadre de l'annexe 5 de MARPOL et que les pays de la région devaient

informer l'OMI de l'existence d'installations portuaires de collecte des déchets solides.

Point 6 de l'ordre du jour : Rapport du gouvernement de la Jamaïque sur l'accord du pays hôte avec le PNUE

57. Le président a invité le Gouvernement jamaïcain à informer le Secrétariat du Programme pour l'environnement des Caraïbes de l'état de l'Accord du pays hôte avec le PNUE. Le représentant, Mme Leonie Barnaby, en a présenté le résumé adéquat (UNEP(DEPI)/CAR IG.26/INF.5).
58. Elle a donné les informations concernant les négociations engagées l'année passée entre le PNUE, l'UCR et le Gouvernement jamaïcain qui avaient abouti à l'acceptation par celui-ci des termes de l'accord. Un projet d'accord préparé par le ministère de la Justice avait donc été envoyé à l'UCR à des fins d'examen, la conclusion étant prévue pour décembre 2006. Elle a renouvelé le soutien du Gouvernement à l'UCR et au PEC, tout en félicitant le coordonnateur et son équipe de leur dévouement et de leurs succès.

Point 7 de l'ordre du jour : Règlement intérieur et règles de gestion financière du Programme pour l'environnement des Caraïbes

59. Conformément à la Décision VIII de la Dixième Réunion intergouvernementale et septième Réunion des Parties contractantes sur la continuité du Groupe de rédaction intersessionnel à composition ouverte, établi lors de la treizième réunion du Comité de suivi, le Président a demandé au gouvernement des États-Unis d'Amérique de présenter le « Document de travail destiné au Groupe de rédaction intersessionnel à composition ouverte sur le règlement intérieur du Programme pour l'environnement des Caraïbes, sur les règles de gestion financière de la Convention de Cartagena et du Programme pour l'environnement des Caraïbes, et sur le mandat du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes » (UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.6).
60. Le représentant des USA a souligné les perspectives de la Convention de Cartagena en reconnaissant le rôle de catalyseur important que le Plan d'action a joué dans sa mise en œuvre. Néanmoins, faute d'un cadre juridique clair en ce qui concerne le règlement intérieur, il n'a pas été possible de faire de plus grands progrès. La restructuration des relations entre la Convention et le Plan d'action faciliterait le travail des deux instruments et encouragerait les Etats membres à en devenir signataires.
61. La présentation du document a été axée sur l'analyse par le Groupe de rédaction des trois choix envisageables pour restructurer lesdites relations : maintenir le *statu quo*, articuler les rôles et responsabilités précis des deux instruments, ou consolider ceux-ci en insérant le Plan d'action dans le cadre de la Convention.

62. Le président du Groupe de travail a souligné les différents choix que la Réunion devait examiner en ce qui concerne la participation des Parties, des membres non Parties et des Territoires au processus décisionnel du Plan d'action et de la Convention.
63. Le délégué des Antilles néerlandaises a indiqué qu'en sa qualité de membre de la Convention cela plaçait son pays dans une situation peu commune dans la mesure où les négociations passent par le Royaume des Pays-Bas. Il a précisé les différences entre les Pays-Bas et le Royaume des Pays-Bas qui comprenaient trois pays (Aruba, les Antilles néerlandaises et les Pays-Bas), les Antilles néerlandaises n'étant pas un Territoire. Les effets que le choix n° 3 aurait sur leur participation seraient toutefois les mêmes que pour les territoires (soit un seul vote et une seule contribution). Si l'on adoptait le choix n° 3, il faudrait explorer des moyens d'adapter la pleine participation des territoires. Il a signalé qu'il faudrait créer un groupe de travail qui aborderait ces questions et préparerait les documents pertinents. Une réunion en vis-à-vis serait donc nécessaire pour en décider en dernier ressort. Les Antilles néerlandaises réservent donc leur décision jusqu'à rédaction des documents relatifs aux trois choix afin de pouvoir analyser dûment la question de leur participation. Aruba a soutenu cette position.
64. Le délégué cubain a félicité le Groupe d'avoir éclairci les choix et leurs implications, mais a estimé qu'il fallait encore définir clairement les concepts et les règlements. Il fallait pouvoir disposer d'un premier projet de document contenant les inquiétudes et les réflexions du Groupe, servant ensuite de base à des discussions et des négociations dans le cadre d'une réunion en vis à vis.
65. Le délégué colombien a aussi félicité le Groupe et son coordonnateur pour son travail et a affirmé sa préférence pour le choix n° 2 qui est non seulement le plus viable à long terme, mais qui encouragerait aussi l'accession à la Convention des pays encore non signataires. Une réunion en face à face serait la meilleure manière de favoriser la rédaction des documents adaptés.
66. Le délégué mexicain a souligné que, même si la question était à l'étude depuis longtemps, il restait encore du travail à faire. Son pays était en faveur du choix n° 3, étant entendu que ceci exigerait que l'on identifie et établisse les mécanismes assurant la pleine participation des territoires. Même si le travail du Groupe par voie électronique et téléconférence s'était avéré utile, une réunion en vis à vis comprenant des experts légaux serait nécessaire de façon à générer un projet de document sur le règlement intérieur. Le délégué de la République dominicaine a soutenu cette position.
67. Le délégué de la Jamaïque a attiré l'attention des délégués sur le fait qu'il fallait déterminer la quantité de pays qui n'étaient pas encore Partie à la Convention afin de pouvoir analyser dûment les procédures à suivre et les choix à faire.

68. Le délégué des îles Turques et Caïques a appuyé la proposition d'une réunion en présence de tous et signalé qu'elle entrerait en contact avec d'autres territoires afin de définir leur position.
69. Le délégué des Etats-Unis a exprimé la préférence de son pays pour un choix qui permettrait de mieux aborder les trois inquiétudes : besoin d'un mécanisme de prise de décision ; de règles de gestion financière spécifiques et d'une définition claire de la portée des deux instruments, la Convention et le Plan d'action. Il a estimé que le choix n° 3 le permettrait. Il a soutenu la proposition d'une rencontre en face à face ouverte à toutes les Parties intéressées sous réserve des ressources disponibles. Il a suggéré de tirer profit de la présence des délégués à la Réunion pour engager ces discussions.
70. Le délégué du Mexique a fait sienne cette dernière proposition afin de décider de la meilleure manière de procéder. Le projet de document à préparer devrait reposer sur le choix n° 3 qui a eu la préférence des pays au sein du Groupe de rédaction.
71. Le délégué de Cuba a signalé qu'aucun choix préférentiel n'avait encore été fait et qu'il ne serait donc pas sage de rédiger un projet sur un seul choix. Il a souligné qu'il fallait engager des négociations directes sur la base d'un premier projet de document qui comprendrait toutes les tendances et possibilités. Il a affirmé que Cuba préférerait le second choix.
72. Le délégué de la Colombie a souligné qu'il fallait partir des résultats déjà acquis au sein du Groupe de rédaction, dont la préférence de son pays pour les choix 2 et 3, comme cela a été manifeste dans les discussions du Groupe.
73. Le Groupe de travail sur le projet de mandat concernant les travaux du Groupe de rédaction intersession à composition ouverte sur le règlement intérieur du Programme pour l'environnement des Caraïbes et sur les règles de gestion financière proposées pour la Convention de Cartagena et le Programme pour l'environnement des Caraïbes, ainsi que sur le mandat du Fonds d'affectation spéciale, a fait rapport. Il incluait des références à la participation de nouveaux pays et de représentants de pays.
74. Chaque pays est libre de nommer l'expert le mieux qualifié comme représentant, mais pas forcément un expert légal. Les pays doivent savoir qu'une forte continuité en matière de représentation assure plus d'efficacité. Il est prévu que le groupe de travail poursuive ses travaux et se réunisse a un moment donné de la Réunion pour élaborer un projet final avant la fin de la prochaine Réunion intergouvernementale en 2008. Le Secrétariat devrait disposer de ce projet sur son site web de six à huit semaines avant cette Réunion intergouvernementale.
75. Le Chef de la Délégation des Etats-Unis a souligné l'importance de la Convention et a encouragé les pays à ratifier, le plus tôt possible, cet instrument et ses protocoles annexes.
76. Le Président a proposé de clore la discussion en vue de faciliter les débats sur les points 8 et 9 de l'ordre du jour, ce qui permettrait aux groupes de travail correspondants de se réunir dans l'après-midi et de bénéficier de l'interprétation simultanée disponible. Les délégués ont accepté cette proposition.
- Point 8 de l'ordre du jour : Principes directeurs pour le fonctionnement des Centres d'activité régionaux (RAC) et des Réseaux d'activités régionaux (RAN) du Programme pour l'environnement des Caraïbes**
77. Le gouvernement vénézuélien, en tant que président du Groupe de travail intersessionnel sur les principes directeurs concernant le fonctionnement des Centres d'activités régionaux (RAC) et des Réseaux d'activités régionaux (RAN) du Programme pour l'environnement des Caraïbes, a été invité à faire un rapport des travaux dudit Groupe (Document UNEP(DEC)/CAR IG.24/CRP.9/Rev.1).
78. Le délégué du Venezuela a félicité les membres du Groupe, dont les gouvernements et les représentants des CAR et des RAR, d'ONG et du PEC, pour les travaux intenses qu'ils ont réalisés ces deux dernières années, en particulier ces six derniers mois.
79. Les principes directeurs préparés par le Groupe ont été révisés à plusieurs reprises afin d'y introduire des commentaires et des remarques faites durant la préparation de la version finale à présenter à la Réunion. Les gouvernements américain, vénézuélien, des Antilles néerlandaises et l'Unité de coordination pour les mers régionales du PNUE ainsi que différentes ONG ont fait parvenir des commentaires écrits. La totalité des commentaires et des propositions a été incluse dans la version révisée du document présenté à la Réunion sous forme de Document de séance [UNEP(DEPI)/CAR IG.26/CRP.1] Le représentant vénézuélien a estimé que les membres du Groupe devaient se réunir une fois de plus pour restructurer et finaliser le document à partir des commentaires faits. Il a aussi proposé une liste de sigles à ajouter, selon la règle qui a cours l'ONU. Il a insisté sur le fait que le règlement intérieur devait être adopté et entrer en vigueur afin que les CAR et les RAR puissent l'appliquer sur les plans financier, administratif et technique, et qu'il fallait le rendre public afin que d'autres CAR et RAR puissent opérer dans ce cadre commun.
80. Le délégué des Etats-Unis a félicité le Groupe de travail de ses efforts et a insisté sur l'utilité du document. Il a jugé toutefois nécessaire de l'améliorer en clarté et en accent, de réduire les doublonnages, d'éviter les répétitions, et d'inclure les paragraphes de fonds en annexe. Il a signalé des chevauchements aux parties V, VII et IX, et a jugé nécessaire de réviser le document afin de définir les CAR et les RAR, leur création et leur fonctionnement, leurs opérations financières et d'autres questions. Si le Groupe de travail se réunissait dans le

cadre de la présente Réunion, il devrait se concentrer sur la mise au point d'un document mieux structuré sur le plan logique et sans répétitions. En ce qui concerne la participation d'ONG aux CAR et aux RAR, il a renvoyé la position de son gouvernement à après la rédaction d'un document plus clair quant à la portée et aux implications de cette participation.

81. Le délégué des Antilles néerlandaises appuyé la nécessité de mieux structurer le document, sans rien perdre toutefois de sa teneur. Il a demandé au représentant des USA de proposer la structure au plus vite afin que les délégués puissent discuter de la question de la participation des ONG. Il a souligné que le Plan d'action avait été conçu en 1981 pour permettre aux ONG de jouer un rôle important dans la mise en œuvre de ses activités.
82. Le délégué du Venezuela a affirmé que le rôle que devait jouer les ONG était très important, mais que c'étaient les Etats qui mettaient en œuvre les conventions. Il a proposé d'utiliser les principes concernant la participation de la société civile aux Nations Unies pour aborder la question de la participation des ONG. Autrement, il pourrait être nécessaire d'envisager les spécificités et la législation de chaque pays à cet égard. Les règles pertinentes de l'ONU pourraient permettre d'assurer un traitement homogène dans et par chaque pays.
83. Le délégué de la France, après s'être réservé le droit de revenir sur le document après sa traduction en français, a fait des remarques et des commentaires concrets sur le projet de texte soumis. Le CAR-SPAW ayant maintenant un statut d'ONG (association de droit français) indépendante de l'administration française, le délégué de la France soutient le maintien de la référence aux ONG faite dans le document. Il indique que le document doit être restructuré et ajusté sur le plan formel, et inclure une annexe sur les procédures de communication des Centres, ainsi qu'une annexe sur les procédures de coordination entre les CAR et l'UCR, ces deux points devant rester en instance jusqu'à la prochaine Réunion intergouvernementale.
84. Le délégué de la République dominicaine a insisté sur la nécessité de préciser la façon dont les CAR et les RAR seraient soumis au nouveau règlement intérieur.
85. Le délégué du Venezuela a proposé que le Groupe poursuive ses travaux jusqu'à une date butoir afin de faciliter l'introduction des commentaires au document final qui sera soumis à l'approbation de la prochaine Réunion intergouvernementale.
86. Le délégué de la Barbade a appuyé l'idée de proroger le mandat du Groupe de travail jusqu'à la prochaine Réunion intergouvernementale et a demandé que les commentaires soient adressés par écrit au président de ce groupe de travail.
87. Le Président a souligné qu'il fallait conclure le document d'ici la prochaine Réunion intergouvernementale, les Etats

disposant d'assez de temps pour faire parvenir leurs commentaires à temps après consultations internes.

88. Le délégué du Venezuela qui, a présidé le Groupe de travail intersessionnel a indiqué que le temps accordé au groupe de travail a été prolongé, que le projet de document serait transmis au gouvernement et que les CCST seraient informés des progrès réalisés. Les CCST auraient également accès aux versions préliminaires des documents pour avis. Le document serait restructuré afin de le rendre plus clair et le projet de décision serait formulé par le Groupe de travail à la présente réunion. Il a été convenu que les CCST recevraient une copie des versions préliminaires mais que tous les commentaires des CCST devaient être canalisés par les représentants des pays respectifs du groupe de travail.

Point 9 de l'ordre du jour : Plan de travail et budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2006-2007

89. Le Secrétariat a présenté le document UNEP(DEPI)/CAR IG.26/3), intitulé « Projet de Plan de travail et de budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2006-2007 ».
90. Le Secrétariat a préparé ce document à partir des résultats des réunions de groupes de travail qui se sont tenues depuis la Onzième Réunion intergouvernementale, des recommandations de la Troisième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique du SPAW, des décisions de la Quatrième Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW, des recommandations de la Troisième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire du Protocole LBS, ainsi qu'à partir des initiatives mondiales ou régionales pertinentes, et à partir des activités en cours et passées.
91. Le Secrétariat a présenté les objectifs du plan de travail et l'état du personnel et de l'administration, faisant mention du soutien reçu du gouvernement suédois sous la forme de deux Jeunes Experts associés (JEA). Il a souligné certaines préoccupations majeures du PEC, en particulier la faiblesse des contributions ordinaires au Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes. Il a constaté que ce problème contraindrait l'Unité de coordination régionale pour les Caraïbes (UCR/CAR) à fonctionner à partir d'un budget très limité pendant la période biennale 2006-2007. Il a fait état d'une autre grande préoccupation : sa capacité à attirer des contributions extraordinaires. Il devra donc continuer de consacrer du temps à la collecte de fonds pour pouvoir assurer ses coûts de fonctionnement additionnels qui dépassent le plafond des contributions ordinaires au Fonds d'affectation spéciale. Il a compensé ceci en optimisant les coûts à la fois de personnel et de bureau par une redistribution temporaire des responsabilités au sein de l'Unité régionale. Ceci a eu des implications sur la mise en œuvre normale du Plan de travail du PEC, mais il espère pouvoir atteindre les objectifs fixés compte tenu des succès qu'il a obtenus dans la collecte de fonds.

92. Le coordonnateur a informé les délégués des réunions qui se tiendront durant la période biennale : la Quatrième Réunion des Parties contractantes au SPAW (2006) ; la Douzième Réunion intergouvernementale et la Neuvième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena (2006) ; la Quatrième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique du SPAW (2007) ; la Quatrième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire du LBS (2007) ; la Quatorzième Réunion conjointe du Comité de surveillance et du Bureau des Parties contractantes (2007) ; la Treizième Réunion intergouvernementale et la Dixième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena. Il a souligné qu'il fallait identifier des pays hôtes pour les réunions susmentionnées et a invité les pays à faire des propositions d'accueil concernant les réunions compte tenu de leurs arriérés au Fonds d'affectation spéciale.
93. L'administrateur du programme AMEP en a présenté les projets et les activités. Le plan de travail et le budget couvrent les activités à développer dans le cadre de ce sous-programme du PEC et des deux RAC : le Centro de Ingeniería y Manejo Ambiental de Bahías y Costas (CIMAB), de Cuba, et l'Institute of Marine Affairs (IMA), de Trinité-et-Tobago, pour l'exercice biennal 2006-2007, à l'appui du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (Protocole LBS). Un appui additionnel sera apporté par le RAC/REMPTEIC dans le cadre du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures dans la région des Caraïbes.
94. Il a réitéré l'approche stratégique à adopter en ce qui concerne la mise au point et en œuvre des projets et activités de l'AMEP, dans le droit fil de la stratégie d'ensemble du PEC, à savoir : importance de la ratification et de la mise en œuvre des deux protocoles susmentionnés ; nécessité de maintenir les questions environnementales au cœur du développement économique ; mettre l'accent sur la mise en œuvre des plans et des stratégies pertinentes ; mettre l'accent sur la mobilisation des ressources et sur le développement de mécanismes financiers novateurs.
95. Certains des mécanismes utilisés pour soutenir cette approche comprennent une plus grande implication des RAC, des RAN, et des centres de liaison nationaux, en resserrant les liens avec d'autres projets régionaux et mondiaux, et en facilitant des échanges avec d'autres régions, y compris le programmes de mers régionales.
96. L'administrateur du Programme AMEP a présenté un résumé des projets et des activités en cours pour l'exercice biennal 2006-2007. Les projets ont été regroupés selon les projets financés par le FEM, les projets en cours depuis la période biennale 2004-2005 et les nouveaux projets d'activités.
97. Il a précisé la portée géographique, l'éventail des partenaires et des sources de financement de ces projets, mentionnant spécifiquement le soutien financier significatif apporté par l'Agence suédoise de développement international (SIDA) à plusieurs activités.
98. Les domaines prioritaires dans les travaux du RAC/REMPTEIC pour l'exercice biennal 2006-2007 ont été présentés tels qu'ils apparaissent dans son Plan stratégique, à savoir : la poursuite de la mise en place d'un plan d'urgence régional en cas de déversements d'hydrocarbures pour l'Amérique centrale, la mise au point de plans nationaux en cas de déversements d'hydrocarbures dans les îles caribéennes et la formation du personnel pertinent, et le travail de concert avec l'OMI sur l'Initiative GloBallast. Il est prévu que les RAC travaillent en relation étroite en ce qui concerne la gestion des eaux de ballast, des espèces invasives et des détritiques marins.
99. L'importance du projet Tela au Honduras, en tant que suivi du projet Mitch conclu avec succès, a été constaté comme un exemple modèle de la façon dont les stratégies et les plans peuvent servir à attirer un soutien financier additionnel.
100. Les objectifs et les résultats espérés de nouvelles activités en projet de l'AMEP ont été présentés. Mention a été faite en particulier du projet Détritiques marins et de la mise au point d'un projet mondial financé par le FEM sur les détritiques marins dans le cadre des Mers régionales du PNUE.
101. L'administrateur du Programme AMEP a aussi présenté les activités de soutien au mémorandum de coopération signé avec l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECO) et le Secrétariat de Bâle. Ceci inclut une évaluation du financement durable des Stratégies nationales de gestion environnementale dans ces Etats, le soutien au développement de stratégies régionales concernant les accumulateurs à plomb usés et les hydrocarbures usés et au développement de la proposition B du mécanisme d'élaboration des projets du FEM sur les stocks de pesticides usagés.
102. Des projets et des activités requis de financement en tout ou en partie ont été présentés. L'accent a été mis sur la nécessité de continuer de fournir un soutien financier aux microfinancements en vue des meilleures pratiques de gestion agricoles, aux Evaluations pilotes des besoins d'eaux usées et aux Programmes d'action nationaux, dans la mesure où ces projets facilitent les activités locales.
103. Deux projets de suivi d'activités entrepris en 2006 et encore en recherche de financement ont été recommandés début 2007 en matière de déchets en mer et de systèmes d'information géographique (SIG), notamment la mise en œuvre d'une Stratégie régionale concernant les déchets en mer et la promotion du renforcement de capacités régionales en matière de SIG.
104. L'administrateur du programme AMEP a indiqué que deux projets non financés à l'exercice biennal précédent avaient été maintenus parce que considérés comme hautement prioritaires lors des ateliers correspondants : classement des eaux en

fonction du protocole LBS et mise en place d'un environnement sain en matière d'eaux de loisirs. Des efforts ont été engagés pour trouver une source de financement en collaboration avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et l'Institut de santé environnementale des Caraïbes (CEHI). Des tentatives ont aussi été faites pour mener des activités connexes dans le cadre de projets déjà financés.

indiqué que la France a pris cette décision en se basant sur le constat que 80 p 100 de la pollution était d'origine tellurique. Il a encouragé d'autres pays à en faire de même. Il a insisté sur le fait que les points focaux nationaux devaient recevoir l'information de tous les autres CAR et fait état de l'intérêt de la France de suivre tous les projets. Il a exprimé le souhait de recevoir une information plus détaillée sur le projet d'actualisation du Rapport Technique N° 33.

105. L'administrateur du programme AMEP a présenté des propositions de projets financés par le FEM à différentes étapes, et souligné que le Secrétariat pourrait s'impliquer dans leur développement ou leur mise en œuvre, ou les deux à la fois. La nécessité d'une contribution à la fois en nature et financière à ces projets a été notée comme ayant une grande importance dans le budget proposé. Ces contributions pourraient représenter une part importante de ressources supplémentaires pour pouvoir réaliser des activités dans la région.
106. L'administrateur du programme AMEP a conclu son exposé en donnant un aperçu du budget 2006-2007, en précisant les niveaux de financement garantis pour l'exercice biennal et les domaines où des fonds supplémentaires sont requis. Il a indiqué que les RAC devraient jouer un plus grand rôle dans la mise au point et la mise en œuvre des projets et dans l'atteinte des objectifs du sous-programme. Il a réitéré qu'il était important que les gouvernements contribuent au Fonds d'affectation spéciale et directement à des projets concrets.
107. Le représentant de la Dominique a soulevé la question de l'accès à une aide en matière de formation et de renforcement des capacités en vue de la mise au point de plans concernant les déversements d'hydrocarbures. Il a aussi demandé des informations sur la façon d'entrer en contact avec les CAR dans ce but. L'administrateur du Programme AMEP a répondu que ces demandes devaient passer par l'UCR, même si le CAR opère d'une façon relativement autonome.
108. Le représentant de l'OMI et du CAR/REMPEITC a parlé de la possibilité de participer à des ateliers et indiqué que l'information était disponible sur le site web. Le mieux est d'adresser un courriel au CAR avec la demande de participation aux ateliers ou de s'adresser directement au délégué national de l'OMI, ou les deux à la fois. Ceci faciliterait les transferts de fonds au CAR à travers l'OMI. Il a souligné que le Plan stratégique pouvait être téléchargé sur le site web. Et que les plans stratégiques informent les États et pourraient servir d'outils de commercialisation auprès des compagnies pétrolières afin de générer un soutien aux travaux du CAR.
109. Le représentant de Sainte-Lucie a remercié l'UCR de soutenir l'Evaluation sur les besoins de traitement des eaux usées entreprise par la CEHI, les résultats devant en être utilisés pour des évaluations de la Soufrière et d'autres endroits.
110. Le représentant de la France a annoncé que son pays était en passe de ratifier le Protocole LBS d'ici la fin de l'année. Il a
111. Le représentant des Etats-Unis a félicité le Secrétariat pour son travail et de son exposé. Son pays souhaitait avoir plus de détails sur la façon dont les buts et objectifs stratégiques avaient été atteints par le passé, dont ils le sont actuellement et dont ils le seront à l'avenir. Il a aussi demandé une liste des tâches, des personnels et des besoins matériels pour chaque projet. Son pays était réticent à confier davantage de fonctions aux CAR dans la mesure où ceux-ci risquaient de ne pas être très stables, comme dans le cas de celui de Trinité-et-Tobago.
112. L'administrateur de l'AMEP a spécifié qu'une analyse de chaque projet apparaîtrait en annexe du Rapport.
113. Le coordonnateur de l'UCR, M. Nelson Andrade, a signalé que les CAR jouaient un rôle important et qu'ils s'autofinanciaient à partir de fonds de gouvernements et de partenaires. Les nouveaux CAR devraient s'autofinancer dans la mesure du possible, sans compter sur l'intervention du SIDA. Cuba soutenait aussi le CAR installé dans l'île. Du fait de changements, le CAR de Trinité-et-Tobago n'a pas pu envoyer le nouveau directeur de l'IMA à la Réunion. Le coordonnateur a toutefois exprimé l'espoir que l'IMA pourrait poursuivre ses activités, tout en promettant d'informer les Parties du cours des événements.
114. Le représentant de l'INEA a porté l'information de la constitution d'une base de données concernant les espèces invasives et a invité les pays à commencer à y apporter de nouvelles données.
115. L'administrateur du Programme SPAW en a présenté les projets régionaux prévus. Elle a souligné dans quelles circonstances le Plan de travail a été adopté, l'information détaillée, tels que les résultats attendus, apparaissant dans le document qui sera présenté en même temps que le plan de travail et le budget du PEC. Dans le cadre des activités coordonnées au titre du SPAW, elle a mentionné la coordination et la coopération avec le Centre d'activités régional pour le Protocole SPAW et avec les conventions, les programmes et les organisations pertinents, ainsi que les accords de collaboration passés avec des initiatives régionales ou mondiales déjà existantes ou en cours de création intéressant le SPAW.
116. A cet égard, elle a souligné la récente signature d'un mémorandum de coopération avec la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et avec la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines en vue de

mettre en place des synergies et une collaboration dans les domaines présentant un intérêt commun.

117. Elle a aussi signalé la synergie existant avec l'Initiative pour les espèces migratrices dans les Amériques (WHMSI) en cours de développement à partir du Sommet des Amériques de 2001 et la participation des principales conventions telles que la Convention sur les espèces migratrices, la Convention sur les zones humides et la Convention sur les tortues marines. L'Initiative a mis au point un projet à hauteur de 15 millions de dollars afin d'aider les pays à se doter des capacités de gestion à plusieurs niveaux des espèces migratrices. Pour tout complément d'information, elle a invité les délégués à aller sur le site de l'Organisation des Etats américains qui coordonne ce projet.
118. Durant l'exercice biennal, l'accent principal sera placé sur la mise en œuvre du Protocole grâce à la conclusion des critères relatifs à la liste des zones protégées et sur le renforcement continu des zones marines protégées par la réalisation des objectifs de 2012 dans la région. L'administrateur a aussi souligné qu'il fallait mettre au point durant l'exercice biennal des principes directeurs permettant d'évaluer les exemptions au titre de l'article 11(2), ainsi que destinés à empêcher que des espèces deviennent menacées et en danger, et donc de créer des groupes de travail dans les meilleurs délais dans le droit fil des décisions adoptés par la Quatrième Réunion des Parties contractantes au SPAW. Elle a aussi signalé que l'ONU avait désigné 2007 comme l'Année du dauphin et l'International Coral Reef Initiative (ICRI) avait nommé 2008 comme l'Année du récif, ce qui offrirait des excellentes occasions de mieux promouvoir les objectifs du Protocole et du Programme.
119. Elle a aussi indiqué que le projet ICRAN/MAR serait achevé en 2007, ce qui fournira de nouvelles occasions de créer des synergies additionnelles avec les partenaires en vue d'assurer la durabilité et l'expansion des activités menées au titre de ce projet. Il est aussi prévu que le projet de Plan d'action pour la conservation des mammifères marins soit affiné et que les activités en appui à la conservation des récifs coralliens, des tortues marines et des oiseaux de mer continueront de dépendre d'efforts d'appels de fonds. Elle a réitéré les difficultés que le SPAW rencontre dans la mise en place d'activités concrètes du fait de ses ressources financières limitées, notamment à cause de la situation du Fonds d'affectation spéciale dont les contributions à ses projets sont très réduites. Pour conclure, elle a souligné que la récente Quatrième Réunion de la COP avait donné la priorité aux activités du Plan de travail et indiqué que le Secrétariat aurait du mal à mettre en œuvre le Plan d'action proposé du fait du départ imminent (février 2007) du Jeune expert associé au SPAW et de la carence de ressources pour couvrir les coûts de fonctionnement du Protocole.
120. Le délégué de la Dominique a suggéré que le Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes (CRFM) et la

CITES devraient faire partie des collaborateurs des projets FAOI/COPACO de gestion des pêcheries du lambis et la langouste. L'UCR a signalé que ces institutions étaient déjà des partenaires indirects du projet.

121. Le représentant de la France a félicité l'administrateur du programme SPAW et le secrétariat de leur exposé. Il a estimé que chaque sous-programme devait être accompagné d'un budget plus détaillé afin de pouvoir identifier les sources de financement possibles. Son pays était grandement engagé dans la préservation des récifs coralliens et il a souligné une série d'actions de son gouvernement dans ce sens. L'UCR a reconnu le soutien de la France à la conservation des récifs coralliens, cette collaboration devant se poursuivre à l'avenir.
122. La Jeune Experte associée au SPAW a présenté le plan de travail des sous-programmes CEPNET et ETA. Les activités du CEPNET poursuivent celles de 2004-2005, quoique, à cause de la quantité accrue de questions, d'activités et de demandes pesant sur le Secrétariat et du départ de l'administrateur du programme en 2005 et de l'analyste de systèmes en 2006, le plan de travail a été modifié tant dans la nature des activités que dans les mécanismes de mise en œuvre. Les activités comprennent la maintenance et la mise à jour du site web et des bases de données, le renforcement des capacités informatiques du PEC et l'évaluation des systèmes d'appui existants à des fins de rentabilité. Les activités comprennent aussi le soutien à des mécanismes d'échanges comme IWCAM, le site web en partenariat avec l'Initiative « De l'eau blanche à l'eau bleue », l'utilisation du centre SIG en formation avec le CAR du Cimab à des fins d'appels de contributions et le renforcement des projets du système d'information géographique.
123. En ce qui concerne le Plan de travail de l'ETA, on y trouve, après de longues discussions au sein du Secrétariat et compte tenu du personnel actuel et des fonds disponibles, la proposition de fusionner CEPNET et ETA, avec ajout du concept « communication », de sorte que le nouvel intitulé serait : « Communication, Education, formation et sensibilisation » (CETA). Les activités comprennent la promotion de la ratification ou de l'adhésion aux Protocoles LBS et SPAW, la promotion du PEC dans des instances et des médias, le soutien aux initiatives nationales et régionales en matière d'ETA venant appuyer les objectifs du PEC, l'inventaire des documents ETA et l'identification des brèches à combler par la production de nouvelles documentations.
124. Le Secrétariat a aussi fait état de la coordination du Programme Internship du PEC, ainsi que de la promotion du vingt-cinquième anniversaire du Programme. D'autres activités comprennent la conclusion de la Stratégie de communication et de vulgarisation, la coordination des activités médiatiques, le soutien aux activités de renforcement des capacités et des ateliers de sensibilisation des journalistes de la région à l'environnement, la maintenance et la mise à jour du site web du PEC afin d'inclure

plusieurs sites en projet, et l'identification de nouveaux partenaires en vue de diffuser l'information.

125. Le sous-programme CETA aiderait à mobiliser les ressources destinées au renforcement des capacités en vue de répondre aux besoins et priorités des Parties au PEC et de fournir un soutien aux programmes SPAW et AMEP en mettant au point et en œuvre des programmes concrets de formation techniques et des activités de renforcement des capacités telles que des ateliers de formation de formateurs.
126. Dans la mesure du possible, la CETA devrait soutenir la mise en place d'activités éducationnelles par le PNUE et d'autres organisations pertinentes de l'ONU ayant à voir avec le mandat du PEC, dont la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable. Elle devrait aussi faciliter des discussions régionales sur l'éducation au service du développement durable et son inclusion dans les programmes d'études nationaux.
127. Le Secrétariat a aussi informé du projet d'enseignement en matière d'eaux internationales en tant que projet conjoint entre la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation (DEWA) du PNUE et Eaux internationales du FEM en vue de tester l'efficacité d'un réseau d'échange parmi un « groupement régional » de projets en cours et en préparation dans la région des Caraïbes. La plupart des fonds disponibles sous la CETA proviennent du gouvernement suédois.
128. Le fonctionnaire chargé des finances et de l'administration a présenté un tableau d'ensemble des dépenses du PEC pour l'exercice biennal 2006-2007 concernant tant les frais généraux globaux et de coordination que chaque sous-programme.
129. Elle a souligné deux domaines administratifs principaux, à savoir la gestion du Fonds et la gestion des ressources humaines. Le PEC continuait de faire face à des problèmes de financement pour couvrir les coûts du fonctionnement du Secrétariat. Bien que l'inflation ait tendu à baisser dans la région, elle restait toutefois élevée, si bien qu'il a fallu relever le niveau de contribution annuelle des gouvernements. Le salaire du personnel local avait été augmenté de 8 p.100 par le Secrétariat de l'ONU à New York compte tenu du taux d'inflation actuel.
130. Elle a présenté le projet du budget pour l'exercice biennal 2006-2007, unifiant le budget des trois programmes et du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes. Le budget proposé pour 2006 s'élevait à 8,3 millions de dollars, dont 1,7 millions provenant du Fonds d'affectation spéciale et 6,6 millions d'autres sources de financement, tandis que le budget pour 2007 était de 9,2 millions de dollars, dont 1,9 millions en provenance du Fonds et 7,3 millions d'autres sources de financement. Ceci prouve que le Secrétariat est parvenu à mobiliser 3,5 fois plus de financement de projets qu'il n'en a reçu du Fonds d'affectation spéciale. Pour 2006, le Secrétariat a garanti la quasi-totalité des fonds requis, moins 300 000 dollars. Les autres sources de financement ont été pour l'essentiel le FEM, les États-Unis, la France, la Suède, la Fondation des Nations Unies et la Fondation MacArthur.
131. Les contributions reçues en 2006 pour des années précédentes et pour 2006 totalisent quelque 850 000 dollars, bien que les besoins aient été le double (1,7 million de dollars pour 2006 et 1,9 million pour 2007). Pour combler cet écart, le PEC fait des efforts pour réduire la part des dépenses de fonctionnement couverts par le Fonds d'affectation spéciale en puisant dans des fonds de projets dans la mesure du possible. Il est toutefois prévu qu'en avril 2007 le solde des liquidités du Secrétariat risque d'être négatif si la collecte de contributions ne s'accélère pas. Elle a pressé instamment les gouvernements de verser leurs contributions dans les meilleurs délais, en particulier ceux qui n'ont rien versé du tout.
132. Elle s'est félicitée des initiatives prises par les gouvernements suivants : le gouvernement vénézuélien qui a accueilli la réunion du CCST/SPAW en octobre 2005, dont le coût a été environ de 70 000 dollars ; et le gouvernement guatémaltèque qui a confirmé sa volonté d'accueillir la réunion du CCST en 2007. Des discussions sont encore en cours avec le gouvernement cubain pour l'accueil en 2007 de la Quatrième Réunion du CCST/LBS. Ces contributions devront apparaître dans le tableau correspondant et leur montant déduit des arriérés. Elle a aussi encouragé d'autres gouvernements à envisager de faire des contributions similaires aux travaux du Secrétariat et du PEC.
133. La tendance des dépenses en provenance du Fonds d'affectation spéciale ces dernières années a été de maintenir les dépenses de personnel au même niveau où avec des augmentations très minimes aux coûts actuels. Toutes contributions additionnelles au Fonds en provenance des gouvernements ont été directement allouées à des activités des programmes. Le pourcentage total des dépenses de personnel assumées par le Fonds a diminué, tandis que les activités des programmes ont augmenté tant en quantité qu'en pourcentages.
134. En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, la responsable administrative a indiqué que le Secrétariat avait réassigné les responsabilités de son personnel en vue d'en accroître l'efficacité et qu'il existait une proposition de fusionner certaines des activités du CEPNET et du Programme ETA en établissant un nouveau poste P3 intitulé CETA (Communication, éducation, formation et sensibilisation). Celui-ci apparaît dans le nouvel organigramme 2006-2007 du Secrétariat qui indique 27 postes établis, dont des postes financés par des projets tels que le FEM.
135. Pour conclure, la fonctionnaire chargée des finances et de l'administration a demandé aux gouvernements d'adopter le projet du budget 2006-2007, d'accroître de 8.p100 les contributions des gouvernements, de proroger le mandat du PEC jusqu'à fin 2009, étant donné que la nouvelle Réunion

intergouvernementale devrait se tenir au milieu de l'année 2008, et de créer un poste P3 du CETA au cours de l'exercice biennal. Elle s'est félicitée des contributions aux réunions du PEC du gouvernement vénézuélien et du gouvernement guatémaltèque celles-ci devant être reflétées dans le tableau de contributions après acceptation des gouvernements.

136. Lors des discussions, le délégué de Sainte Lucie compte tenu de l'importance de la communication, de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation, a réclamé que le poste vacant soit dûment couvert par voie d'annonce comme P4. D'autres délégués ont été d'avis que, quelle que soit l'importance des facteurs formation et communication, il fallait laisser toute latitude au Secrétariat pour prendre la décision administrative correspondante en fonction des ressources disponibles. Certains délégués ont félicité le secrétariat de sa prudente gestion financière à cet égard. De nombreux pays n'étaient pas d'accord avec la proposition d'une augmentation de 8 p. 100 des contributions au Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes dans la mesure où ils consentent déjà de gros efforts pour éponger leurs arriérés et tenir leurs engagements. Le délégué du Guatemala a offert d'accueillir la prochaine réunion du CCST en 2007, ce dont le Secrétariat s'est félicité. Le délégué du Venezuela a félicité le Secrétariat de son exposé très complet et appuyé la fusion du CEPNET et de l'ETA au niveau proposé. A la demande d'un délégué, le Secrétariat a précisé pourquoi il fallait demander au Conseil d'administration de proroger le Fonds d'affectation spéciale jusqu'en 2009. Le délégué français a souligné qu'il fallait améliorer les communications entre les CAR et les points focaux nationaux. Le délégué vénézuélien a informé de l'intention de son pays de créer la Banque pour l'environnement des Caraïbes afin de faciliter le financement de projets dans la région : elle fonctionnerait dans le cadre du PEC et attirerait et canaliserait des fonds provenant de sources gouvernementales et non gouvernementales. Les délégués se sont félicités de cette initiative dont ils ont proposé que le Venezuela prenne la direction.
137. Le Secrétariat a rappelé que la Septième Réunion intergouvernementale avait pris la décision de lui confier le mandat de négocier directement avec des gouvernements sur des questions ayant à voir avec leur contribution au Fonds d'affectation spéciale. Il a retiré la proposition d'augmenter les quotes-parts, mais il a demandé aux gouvernements de soumettre des propositions écrites sur l'échéancier du paiement des arriérés et sur l'acceptation de contributions en nature. Le Président a demandé des applaudissements pour l'excellent travail du Secrétariat et pour sa présentation transparente du budget et des activités proposés. Il a aussi invité les délégués à tenir leurs engagements s'ils voulaient continuer de profiter du travail du Secrétariat.
138. Le coordonnateur s'est félicité des commentaires des délégués et de l'intérêt démontré par les gouvernements pour le travail du PEC et du Plan d'action.

Point 10 de l'ordre du jour : Election des membres du Comité de surveillance du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2006-2007

139. Les participants ont été invités à décider de la composition du Comité de suivi pour la période 2006-2007. Sept gouvernements ont été élus au Comité de suivi. Le président du Bureau des Parties contractantes, élu au point 2 de l'agenda, servira aussi comme Président du Comité de surveillance et le reste du Bureau comme membres.
140. Les gouvernements suivants ont été élus membres du Comité de suivi pour 2006-2007 : Antigua et Barbuda, Cuba, la République dominicaine, le Guatemala, la Jamaïque, le Panama et le Venezuela.
141. Le président a félicité les nouveaux membres du Comité de surveillance. Le secrétariat, tout en félicitant les gouvernements concernés, leur a indiqué son intérêt à travailler avec eux pour exécuter le mandat et à atteindre les objectifs du PEC.

Point 11 de l'ordre du jour : Questions diverses

142. Le coordonnateur a invité les participants à soulever toutes autres questions ayant trait aux objectifs de la Réunion.
143. Une représentante de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) son programme de travail. Elle a expliqué que les partenariats au service du développement était de nature soit financière, soit stratégique, soit technique, mais que le thème le plus important restait la santé humaine. Elle a présenté un projet nouvellement approuvé dans les Caraïbes qui vise à développer et à améliorer les capacités de réduire la dégradation causée par des incidences anthropiques et naturelles sur les écosystèmes côtiers dans la région des Caraïbes grâce au recours à des techniques nucléaires. Ce projet serait mis en place entre 2007 et 2010 au coût de 1,5 millions de dollars. Les résultats attendus en sont l'amélioration de l'infrastructure scientifique régionale, la formation, la création d'un centre de référence régional à même d'en soutenir d'autres dans la région, des principes directeurs pour l'échantillonnage, l'analyse et le rapport des résultats, une meilleure connaissance des écosystèmes de la région, et la divulgation des résultats à la communauté scientifique, aux décideurs et à la société. Les bénéficiaires du projet comprennent la Colombie, Cuba, la République dominicaine, le Guatemala, le Honduras, le Costa Rica, Haïti, le Nicaragua et le Venezuela, tandis que le Mexique, le Panama et la Jamaïque ont fait état de leur intérêt d'y participer.
144. Le délégué de la Jamaïque a remercié la représentante de l'AIEA de son exposé et d'inclure des pays comme la Jamaïque dans des activités de formation. Elle a signalé que le programme de coopération technique avait pour objectif d'élaborer un accord politique de haut niveau à l'échelle régional pour la protection de la mer des Caraïbes. Elle a demandé que cet objectif soit éclairci, étant donné l'existence de la

Convention de Carthagène, du Protocole LBS et d'autres protocoles. Le représentant de l'AIEA a informé les participants qu'une étude scientifique serait faite pour permettre aux gouvernements de prendre une décision quant aux actions à mener. Le délégué de la Dominique, pays non encore inclus dans ce projet, a demandé si celui-ci s'étendrait à d'autres pays. Un pays non inclus dans ce projet a demandé si celui-ci s'étendrait à d'autres pays. La représentante a expliqué que le projet ne pouvait être appliqué que dans les pays membres de l'AIEA, mais que des résultats en seraient partagés à tous les pays de la région.

145. Le délégué de la République dominicaine a informé que son pays avait signé la Convention sur l'énergie atomique.

146. Le délégué du Panama a demandé des précisions sur les conditions requises pour participer au projet.

147. La représentante de l'AIEA a répondu que la condition principale était que les pays possèdent un programme ayant à voir avec les problèmes de la mer des Caraïbes et que les contreparties nationales devraient être de préférence multi-institutionnelles. Le Secrétariat a clos la discussion en se félicitant de cette possibilité de coopération avec un organisme frère des Nations Unies.

148. Le délégué de la France a présenté le projet de Sanctuaire pour les mammifères marins dans les Antilles françaises qui vise la conservation des habitats et des espèces de cétacés présents dans les eaux sous juridiction française de la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Ce sanctuaire doit permettre de compléter le régime juridique de protection intégrée par la délimitation d'une zone où les activités humaines néfastes à la conservation des cétacés peuvent être contrôlées voir interdites dans le cadre d'un processus de concertation entre tous les acteurs. A terme un parc naturel marin sera mis en place.

149. Ce projet, dans un premier temps national et inscrit dans la stratégie française pour la biodiversité, a vocation à associer les Pays de la Caraïbe intéressés par une démarche commune de conservation des cétacés. Une telle initiative est conforme à la Convention de Cartagena et à son Protocole SPAW.

150. La France confirme à travers ce nouveau projet son engagement en faveur de la conservation des cétacés et de l'objectif affiché de la Convention pour la Diversité Biologique de réduire le rythme d'appauvrissement de la diversité biologique d'ici 2010.

151. Le délégué de la Dominique a émis des réserves sur ce sanctuaire en projet et s'est posé la question la nécessité d'une telle initiative de la part du gouvernement français. Le délégué de Sainte Lucie a demandé des précisions au sujet de la définition d'un sanctuaire pour les mammifères et de ses implications. Le délégué des Antilles néerlandaises, soulignant

l'importance de ce sanctuaire, a félicité la France d'avoir pris l'initiative de développer ce genre d'action nationale.

152. En ce qui concerne le projet de Fonds auto-renouvelable des Caraïbes, le Secrétariat a présenté le consultant du PNUE qui avait pour missions d'en faire une étude de faisabilité. Celui-ci a expliqué brièvement comment ce Fonds pouvait être mis en oeuvre et signalé que le mécanisme devrait être complété d'ici la prochaine réunion intergouvernementale.

153. Le délégué de Cuba s'est félicité de cette initiative de Fonds auto-renouvelable, mais a demandé des précisions sur la participation de tous les États membres, rappelant aux délégués que Cuba avait été exclue de l'initiative « De l'eau blanche à l'eau bleue ». Le Secrétariat a assuré tous les États membres et plusieurs acteurs intéressés que seront habilités à y participer et que le Fonds auto-renouvelable devait être un mécanisme financier venant appuyer la mise en oeuvre du Protocole LBS. Le coordonnateur a de nouveau invité instamment tous les pays à ratifier ce Protocole.

154. Le délégué des USA a signalé que l'initiative « De l'eau blanche à l'eau bleue » était ouverte à tous les membres du PEC ainsi qu'à tous les acteurs intéressés.

155. La réunion a pris note des activités entreprises dans le cadre de cette initiative telles qu'elles ont été présentées lors d'une session tenue en marge de la réunion. Un résumé de cette session apparaît à l'annexe 8 du présent rapport.

156. Le Président du Comité directeur du CAR-Rempetit a proposé que l'UCR du PNUE introduise des indicateurs de gestion dans le prochain rapport.

Point 12 de l'ordre du jour : Adoption du Rapport de la Réunion

157. Le rapport a été adopté avec des modifications.

Point 13 de l'ordre du jour : Clôture de la Réunion

158. Lors de son allocution de clôture, le président de la réunion a fait état des excellentes discussions qui avaient contribué au succès de la prise de décisions. Il a félicité le secrétariat pour le travail phénoménal exécuté au cours de la période biennale et a mis l'accent sur les acquis solides du Programme qui méritaient l'appui financier des gouvernements. Il a demandé instamment aux gouvernements d'appuyer le programme et d'y participer activement, à commencer par la ratification de la Convention de Cartagena et de ses protocoles. Il a indiqué que le Groupe de travail relatif au Règlement intérieur continuerait de se réunir dans la période intersessionnelle et qu'il serait ouvert à tous les gouvernements. Il a signalé que le rapport final serait diffusé par voie d'Internet au cours des six mois suivant la réunion.

159. Le coordonnateur du CAR/UCR a remercié les gouvernements de leur appui continu et des discussions ouvertes qui avaient contribué au succès de la réunion. Il a souligné le travail

exécuté par les partenaires et amis du PEC, par les ONG et la communauté scientifique ainsi que par les médias, les interprètes, les traducteurs et autres. Il a félicité le président de la réunion, indiquant que sa direction claire avait contribué énormément aux résultats de la réunion. Il a salué les CAR, non seulement pour leur contribution technique mais également pour leur participation au processus juridique.

160. Le Président de la réunion et le secrétariat ont déclaré la clôture de la réunion, le samedi 2 décembre à 13h30.

ANNEXE I: ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Douzième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et neuvième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes

1. Ouverture de la Réunion
2. Organisation de la Réunion
 - (a) Règles de Procédure
 - (b) Élection des officiers
 - (c) Organisation du Travail
3. Adoption de l'Ordre du jour
4. Rapport du Président du Comité de surveillance et Président du Bureau des Parties contractantes
5. Rapport du Directeur Exécutif du PNUE sur l'exécution du Programme pour l'environnement des Caraïbes (2004-2005)
6. Rapport du Gouvernement de la Jamaïque sur l'accord de pays hôte avec le PNUE
7. Résultats du Groupe de travail sur les Règles de procédure et règles financières du Programme pour l'environnement des Caraïbes
8. Résultats du Groupe de travail sur les Lignes directrices du fonctionnement des Centres d'activités régionaux (RAC) et les Réseaux d'activités régionaux (RAN) du Programme pour l'environnement des Caraïbes
9. Projet de Budget et de Plan de Travail du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2004-2005
10. Élection des membres du Comité de surveillance du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour 2006-2007
11. Autres éléments de discussion
12. Adoption du rapport de la Réunion
13. Clôture de la Réunion

ANNEXE II: DECISIONS DE LA REUNIONS

DÉCISIONS DE LA RÉUNION

Les Parties Contractantes :

Ayant convenu la Douzième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la Neuvième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes ;

Tenant compte du Rapport du Directeur exécutif de la Convention de Cartagena sur l'exécution du Programme pour l'environnement des Caraïbes durant l'exercice biennal 2004-2005 tel que présenté au document UNEP(DEPI)/CAR IG.26/INF.4 ;

Ayant pris note des rapports de la Troisième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (CCST) [UNEP(DEPI)/CAR WG.29/6] et de la Troisième Réunion des Parties contractantes au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes ;

Ayant examiné le rapport de la Troisième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (CSSTI) au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres, tenue à Mexico (Mexique) du 22 au 26 août 2005 (UNEP(DEC)/CAR WG.28/5) ;

Ayant pris note du rapport de la Troisième Réunion du Comité directeur du Centre d'activités régional/Centre caribéen d'intervention d'urgence, d'information et de formation sur la pollution marine régionale (CAR/REMPEITC-Carib) tel que présenté au document RAC/REMPEITC-Carib ;

Ont adopté les décisions suivantes:

DÉCISION I

Ayant examiné le Projet de Plan de travail et de budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2006-2007 tel que présenté au document UNEP(DEPI)/CAR IG.26/3 ;

Décident :

1. **D'adopter** le Plan de travail et le budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2006-2007, en tenant compte des remarques et des interventions faites durant la présente Réunion. **Demandent aussi** au Secrétariat de rechercher des financements complémentaires qui permettraient de répondre pleinement aux besoins du Plan de travail adopté et **demandent instamment** aux gouvernements de soutenir le Secrétariat dans ce sens.
2. **Adoptent** la création d'un poste P3/P4, sous réserve des ressources financières disponibles, pour le programme Communication, éducation, formation et sensibilisation (CETA).
3. **Se félicitent de l'adoption de 2007 comme Année du Dauphin et demandent** au Secrétariat, aux gouvernements et aux organisations de la région de travailler activement à la promotion de cet effort afin d'y participer.
4. **Se félicitent** de l'adoption de 2008 comme Année du récif et demandent au Secrétariat, aux gouvernements et aux organisations de la région de travailler activement à la promotion de cet effort afin d'y participer.

DÉCISION II

Ayant rappelé que la Treizième Réunion du Comité de surveillance avait établi le Groupe de rédaction intersessions à composition non limitée sur le Règlement intérieur du Programme pour l'environnement des Caraïbes, sur les règles de gestion financière pour la Convention de Cartagena et le Programme pour l'environnement des Caraïbes, et le mandat du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes ;

Ayant rappelé aussi que ledit Groupe de réaction avait poursuivi ses travaux à la Dixième et Onzième Réunions intergouvernementales sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et à la Septième et Huitième Réunions des Parties contractantes à la Convention de Cartagena ;

Ayant examiné le document : « Résultats des travaux du Groupe de rédaction intersessions à composition ouverte sur le Règlement intérieur du Programme pour l'environnement des Caraïbes et le projet de règles de gestion financière pour la Convention de Cartagena, le Programme pour l'environnement des Caraïbes et le mandat du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes » [UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.6] ;

Ayant aussi convenu en séance plénière un Groupe de travail sur ce point et échangé des points de vues sur l'avenir du Groupe de rédaction intersessions à composition ouverte,

Décident de ce qui suit :

1. **Proroger** le mandat du Groupe de rédaction intersessions à composition ouverte sur le Règlement intérieur du Programme pour l'environnement des Caraïbes et le projet de règles de gestion financière pour la Convention de Cartagena, le Programme pour l'environnement des Caraïbes et le mandat du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes, sous la présidence des États-unis.
2. **Etablir** le mandat dudit Groupe tel qu'apparaissant à l'annexe.
3. **Presser instamment** ledit Groupe de travailler dans un esprit de coopération et d'engagement afin de conclure ses travaux à des fins de présentation et d'adoption à la prochaine Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et à la prochaine Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes.

ANNEXE A LA DÉCISION II : MANDAT

Le Groupe de rédaction rédigera d'une part un Règlement, de l'autre des règles de gestion financière, et soumettra les deux documents à l'approbation de la prochaine Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et à la prochaine Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes.

Si le Groupe de rédaction détermine plus tard que, faute de temps ou de ressources, il lui sera impossible de conclure les deux documents, il devra décider de celui qui est prioritaire et le présenter comme prévu plus haut.

Le Groupe de rédaction devra tenir compte :

- a) Des discussions intersessions tenues avant la Douzième Réunion intergouvernementale et la Neuvième Réunion des Parties contractantes à Montego Bay (Jamaïque).
- b) Des discussions qui se sont déroulées durant la présente Réunion intergouvernementale, en particulier des préoccupations soulevées au sujet de la participation des territoires et des États non signataires à la Convention :
- c) En tant que point de départ, du Règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUE, qui a servi dans l'intérim aux dites Réunions, des efforts préalables de cette instance pour rédiger un règlement intérieur et des règles de gestion financières, dont le document UNEP(DEC)/CAR IG.19/3, et de tout autre précédent pertinent à d'autres instances.

Le Secrétariat établira une liste de contact pour le Groupe. Pour ce faire, il adressera des invitations à tous les gouvernements, dont ceux qui sont déjà engagés dans ce processus et ceux qui n'ont pas encore participé au Groupe. Dans ce dernier cas, le Secrétariat leur demandera de nommer une personne afin d'entrer en contact avec le Groupe.

Le président du Groupe de rédaction, de concert avec le Secrétariat, préparera et distribuera parmi ses membres des avant-projets de règlement intérieur et de règles de gestion financière dans les trois langues dans les meilleurs délais, mais pas plus tard que le 31 mai 2007.

Le Secrétariat mettra en ligne ces avant-projets sur le site web du Programme pour l'environnement des Caraïbes dans les trois langues, les distribuera par courriel, et si cela s'avérait techniquement possible et suffisamment confidentiel, placera ces documents annotés dans les trois langues sur le site web accompagnés d'un mot de passe.

Les membres du Groupe de rédaction disposeront d'environ deux mois, mais pas plus de dix semaines à partir de la divulgation des documents pour les examiner et les commenter. Le Secrétariat fera connaître des dates butoirs au moment opportun. Les commentaires reçus après ces dates butoirs ne seront pas inclus dans les projets annotés que le Groupe de rédaction recevra et devra examiner.

Le président et le Secrétariat créeront des projets annotés des deux documents qu'ils feront parvenir aux membres du Groupe dans les meilleurs délais à des fins d'examen et, le cas échéant, de discussions par conférence téléphonique.

Le Groupe décidera des échéanciers du travail restant une fois les projets annotés distribués. Le Secrétariat fera parvenir les projets finaux dans les trois langues à tous les participants au PEC avant la Réunion intergouvernementale et celle des Parties, selon la norme habituelle relative à la distribution des documents.

Le Secrétariat devra aussi déterminer en même temps où et quand il serait possible de convoquer une réunion directe d'experts appropriés désignés par les participants.

Le Groupe de rédaction fonctionnera sur une base consensuelle.

DÉCISION III

Ayant examiné les rapports et les décisions des réunions tenues sous les auspices du Programme pour l'environnement des Caraïbes depuis la Onzième Réunion intergouvernementale ;

Décident de :

1. **Adopter** le rapport de la Troisième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (CCSTI) pour le Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (LBS) dans la région des Caraïbes, tenue à Mexico (Mexique), du 22 au 26 août 2003 [UNEP(DEC)/CAR WG. 28/5], et
2. **Prendre note** du rapport de la Troisième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (CCST) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, tenue à Caracas (Venezuela) du 4 au 8 octobre 2005 (UNEP(DEPI)/CAR WG.29/6).
3. **Adopter** les décisions de la Quatrième Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW, qui a eu lieu le 28 novembre à Montego Bay, comme présenté dans l'Annexe II du document UNEP(DEPI)/CAR IG.25/6.

DÉCISION IV

Ayant examiné le rapport de la Troisième Réunion du Comité directeur du CAR/REMPEITC-Carib, tenue à Willemstad (Curaçao) les 24 et 25 juillet 2006 ;

Ayant examiné le Plan stratégique final pour la période biennale 2006-2007 du CAR/REMPEITC-Carib,

Décident de ce qui suit :

1. **Adopter** les recommandations de la Troisième Réunion du Comité directeur du CAR/REMPEITC-Carib.
2. **Adopter** le Plan stratégique final pour la période biennale 2006-2007 du CAR/REMPEITC-Carib.
3. **Demander** au Secrétariat de continuer de collaborer avec l'Organisation maritime internationale à la mise au point et en œuvre de projets et d'activités relatives à la gestion des débris marins et des eaux de ballast.
4. **Inviter** le Gouvernement mexicain à examiner la possibilité de détacher un cadre au Centre.

DÉCISION V

Prenant note des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale par les États et les territoires de la région des Caraïbes pour l'exercice biennal 2004-2005,

Ayant examiné les besoins budgétaires du Programme pour l'environnement des Caraïbes en vue de la mise au point du Plan de travail pour 2006-2007 ;

Décident de ce qui suit :

1. **Remercier** le gouvernement vénézuélien de son offre généreuse d'accueillir la Troisième Réunion du CCST qui s'est tenue à Caracas en 2005 et **reconnaître** sa contribution en nature en ce qui concerne les arriérés du Fonds d'affectation spéciale.
2. **Se féliciter** de l'offre du gouvernement guatémaltèque d'accueillir la Quatrième Réunion du CCST en 2007 en tant que contribution en nature par rapport à ses arriérés au Fonds.
3. **Adopter** le tableau des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale, tel qu'il apparaît à l'annexe III du Rapport.
4. **Demander** au Secrétariat d'adresser aux États et aux territoires membres du Programme pour l'environnement des Caraïbes les factures contenant les sommes indiquées à l'annexe III du présent Rapport.
5. **Demander** au Directeur exécutif du PNUE de faire le nécessaire pour proroger le Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes jusqu'à 2009.
6. **Prier instamment** tous les gouvernements de s'acquitter dans les délais prévus de toutes leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale afin d'assurer la permanence et la continuité du Programme.
7. **Prier instamment** tous les gouvernements de payer au plus vite leurs arriérés au Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes, compte tenu des contraintes financières qui pèsent sur le Secrétariat ; et
8. **Demander** au Secrétariat de poursuivre assidûment ses activités d'appel de fonds et de continuer d'explorer auprès des gouvernements membres les mécanismes à même de faciliter le paiement de leurs arriérés.

DÉCISION VI

Ayant examiné le document révisé sur les Principes directeurs relatifs au fonctionnement des Centres d'activité régionaux (CAR) et des Réseaux d'activité Régionaux (RAR) du Programme pour l'environnement des Caraïbes [UNEP(DEC)/CAR IG.24/CRP.9/Rev.1], préparé par le Groupe de travail créé par le président de la Onzième Réunion intergouvernementale, sous la conduite du gouvernement vénézuélien ; et

Prenant en considération le Projet de Plan de travail et de budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2006-2007 tel que présenté au document UNEP(DEPI)/CAR IG.26/3 et les présentations faites par le Secrétariat et par les Centres d'activités régionaux ;

Décident de ce qui suit :

1. **Demander** au Secrétariat de proroger le travail du Groupe de travail intersessions à composition ouverte sur les Principes directeurs relatifs au fonctionnement des Centres d'activité régionaux (CAR) et des Réseaux d'activité Régionaux (RAR) du Programme pour l'environnement des Caraïbes, sous la conduite du gouvernement vénézuélien.
2. **Demander** au Secrétariat, de concert avec le président du Groupe de travail, de présenter une actualisation des progrès réalisés sur la mise au point des principes directeurs à la Quatrième Réunion du CCSTI du Protocole LSB et à la Quatrième Réunion du CCST du Protocole SPAW en 2007.
3. **Demander aussi** au Secrétariat de présenter la version finale des Principes directeurs à des fins d'examen et éventuellement d'adoption par la Treizième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et Dixième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena.

DÉCISION VII

Ayant examiné les progrès accomplis par le Programme pour l'environnement des Caraïbes en 2004-2005 ; et

Reconnaissant le besoin de poursuivre le développement et la mise en oeuvre du PEC pour l'exercice biennal 2006-2007 et au-delà ;

Décident de ce qui suit :

1. **Demander** au Secrétariat et aux gouvernements de continuer de resserrer la communication et la coordination entre le Secrétariat et les points focaux nationaux et **inviter instamment** les gouvernements à maintenir une communication fréquente avec le Secrétariat de façon à maintenir des échanges d'informations ouverts et actifs, notamment durant les périodes séparant les réunions du Programme.
2. **Encourager** les gouvernements à ratifier la Convention de Cartagena et ses Protocoles, dont le Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres, de sorte qu'ils puissent entrer en vigueur dans les meilleurs délais.
3. **Encourager** les gouvernements à informer le Secrétariat sur l'état et les retombées de la mise en oeuvre de la Convention pour la protection et le développement de l'environnement marin dans la région des Caraïbes et de ses protocoles et **encourager** une plus grande implication et participation des points focaux nationaux au développement du Plan de travail et à l'exécution du PEC.
4. **Demander** au Secrétariat de continuer ses efforts de collaboration avec des agences régionales et d'autres secrétariats de convention afin de réussir une meilleure exécution du plan de travail du PEC.
5. **Complimenter** plus particulièrement le Coordonnateur et le personnel du secrétariat pour les progrès considérables enregistrés dans l'exécution du PEC depuis la Onzième Réunion intergouvernementale.

DÉCISION VIII

Prenant en considération l'importance des systèmes de données, de partage de données et d'informations pour le processus décisionnel relatif à la gestion de l'environnement ;

Reconnaissant le travail réalisé à ce jour par le CAR/LBS installé au CIMAB afin d'actualiser le Rapport technique n° 33 du PEC ;

Reconnaissant les contributions des gouvernements membres à l'actualisation du Rapport technique n° 33 du PEC ; et

Ayant pris note de la présentation faite par l'Agence internationale de l'énergie atomique au sujet de domaines de coopération éventuelle avec le PEC,

Décident de ce qui suit :

1. **Demander** au Secrétariat et aux CAR de poursuivre leurs travaux en vue de finaliser au plus vite le Rapport technique n° 33 du PEC.
2. **Encourager** les gouvernements à fournir toutes les données supplémentaires requises pour finaliser la mise à jour du Rapport technique n° 33 du PEC.
3. **Inviter instamment** les gouvernements à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de suivi nationaux en recourant à des méthodes normalisées, de façon à appuyer l'actualisation périodique des visions régionales concernant les sources de pollution d'origine tellurique dans la région des Caraïbes, et aussi à faire un rapport sur la mise en œuvre du Protocole LBS.
4. **Appuyer** le concept d'un programme/réseau de suivi régional et **évaluer** la faisabilité d'une activité de ce genre, tenant compte de l'existence d'autres activités.
5. **Encourager** le recours aux Systèmes d'information géographique (SIG) et à d'autres instruments d'appui à la prise de position dans les projets et activités à venir du PEC.

DÉCISION IX

Ayant pris note des activités entreprises dans le cadre de l'Initiative « De l'eau blanche à l'eau bleue (WW2BW) » depuis son lancement au Sommet mondial sur le développement durable (2002) ;

Ayant aussi noté que les activités de cette Initiative dans la région des Caraïbes complétaient celles du PEC ;

Se félicitant du lancement de plusieurs accords de partenariat impliquant des intervenants et la mobilisation efficace de ressources en appui des sous-programmes du PEC ;

Décident de ce qui suit :

1. **Demander** au Secrétariat de continuer d'appuyer des partenariats novateurs tels que l'Initiative « De l'eau blanche à l'eau bleue », ICRI, ICRAN, etc., de faire un rapport lors des prochaines Réunions intergouvernementales sur les progrès de ces partenariats, et d'y inclure des informations relatives aux mesures à prendre afin d'assurer la participation active de tous les États-membres du PEC.

DÉCISION X

Ayant à l'esprit le « Projet de sanctuaire pour les mammifères marins dans les Antilles françaises » [UNEP(DEPI)/CAR IG.26/CRP.2 » présenté par le gouvernement français,

Décident de ce qui suit :

1. **Prendre note** de l'initiative du gouvernement français concernant la création d'un sanctuaire national dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy en vue de la protection des mammifères marins dans leur zone économique exclusive ;
2. **Inviter** d'autres gouvernements à envisager des actions appropriées à l'échelon national en accord avec les objectifs de la Convention de Cartagena et de son Protocole SPAW.

DÉCISION XI

Prenant note avec intérêt des limitations et des contraintes financières pesant sur les pays de la région des Caraïbes et qui les empêchent de mettre en œuvre des activités de conservation de leurs ressources marines et côtières ;

Reconnaissant qu'il fallait pouvoir disposer en temps opportun de ressources financières suffisantes pour la mise en œuvre des projets environnementaux dans la région ;

Notant les changements intervenus dans la procédure requise pour développer des projets à proposer au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ;

Décident de ce qui suit :

1. **Se féliciter** de l'initiative du Gouvernement vénézuélien visant à créer la Banque pour l'environnement des Caraïbes qui serait chargée de fournir des fonds à des projets environnementaux dans la région.
2. **Inviter** le Secrétariat et les gouvernements à envisager la possibilité de créer une commission intergouvernementale qui engagerait des discussions sur les objectifs et les fonctions de ladite banque sous la présidence du Venezuela.
3. **Demander** au Secrétariat de poursuivre ses efforts pour développer des mécanismes financiers novateurs, tels que le Fonds renouvelable des Caraïbes pour la gestion des eaux usées, afin d'aider les pays à remplir leurs obligations au titre de la Convention de Cartagena et en particulier du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres.

DÉCISION XII

Ayant à l'esprit le Mémorandum de coopération signé récemment entre le Secrétariat de la Convention de Cartagena et de ses protocoles, et le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage,

Reconnaissant que les deux Conventions poursuivaient des objectifs communs et que de nombreuses Parties à la Convention de Cartagena n'avaient pas encore rejoint la Convention sur les espèces migratrices ;

Reconnaissant par ailleurs les possibilités de synergies et de collaboration entre les deux Conventions sur des questions présentant un intérêt mutuel,

Décident de ce qui suit :

1. **Encourager** les gouvernements de la région des Caraïbes qui ne l'auraient pas encore fait à étudier la possibilité de devenir Parties à la Convention sur les espèces migratrices.
2. **Demander** au Secrétariat de continuer de nouer des liens de coopération avec cette Convention dans l'esprit du mémorandum de coopération.

ANNEXE III: NIVEAU DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE 2006-2007

NIVEAU DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE DES CARAÏBES 2006-2007
(en dollars des USA)

Etats et territoires de la région des Caraïbes	2006*	2007*
ANTIGUE ET BARBUDE	10,571	10,571
BAHAMAS	10,571	10,571
BARBADE	10,571	10,571
BELIZE	9,639	9,639
COLOMBIE	18,937	18,937
COSTA RICA	11,501	11,501
CUBA	19,883	19,883
DOMINIQUE	10,571	10,571
REPUBLIQUE DOMINICAINE	12,433	12,433
FRANCE	240,989	240,989
GRENADE	10,571	10,571
GUATEMALA	11,502	11,502
GUYANA	10,571	10,571
HAITI	10,571	10,571
HONDURAS	10,571	10,571
JAMAÏQUE	15,301	15,301
ROYAUME DE HOLLANDE		
ARUBA	9,639	9,639
ANTILLES NÉERLANDAISES	10,571	10,571
MEXIQUE	40,000	40,000
NICARAGUA	10,571	10,571
PANAMA	11,502	11,502
SAINT KITTS-ET-NEVIS	2,835	2,835
SAINTE-LUCIE	9,639	9,639
SAINT VINCENT-ET- LES GRENADINES	9,639	9,639
SURINAME	10,571	10,571
TRINITÉ-ET-TOBAGO	12,433	12,433
ROYAUME-UNI		
ANGUILLE	10,571	10,571
Iles CAÏMANS	5,868	5,868
ILES VIERGES BRITANNIQUES	6,237	6,237
MONTSERRAT	2,835	2,835
ILES TURQUES ET CAÏQUES	5,103	5,103
USA	205,200	205,200
VENEZUELA	140,806	140,806
TOTAL	928,773	928,773

* Même contribution qu'en 2005.

ANNEXE III: LISTE DES DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS

Documents de Travail

UNEP(DEPI)/CAR IG.26/1	Ordre du jour provisoire
UNEP(DEPI)/CAR IG.26/2	Ordre du jour provisoire annoté
UNEP(DEPI)/CAR IG.26/3	Projet de Plan de travail et de budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour la période biennale 2006-2007
UNEP(DEPI)/CAR IG.26/4	Rapport de la Douzième réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et neuvième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (<i>a préparer pendant cette réunion</i>)

Documents d'Information

UNEP(DEPI)/CAR IG.26/INF.1	Liste provisoire des documents
UNEP(DEPI)/CAR IG.26/INF.2	Liste des participants
UNEP(DEPI)/CAR IG.26/INF.3	Rapport du Président du Comité de surveillance et Président du Bureau des Parties contractantes
UNEP(DEPI)/CAR IG.26/INF.4	Rapport du Directeur exécutif de la Convention de Cartagena sur l'exécution du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal (2004-2005)
UNEP(DEPI)/CAR IG.26/INF.5	Rapport du Gouvernement de la Jamaïque sur l'accord du pays hôte avec le PNUE.
UNEP(DEPI)/CAR IG.26/INF.6	Résultats du groupe de rédaction intersessions du règlement intérieur du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) et Proposition de règles financières pour la Convention de Cartagena et le Programme pour l'environnement des Caraïbes et les termes de référence du fonds d'affectation spéciale
UNEP(DEPI)/CAR IG.26/INF.7	Le Programme pour l'environnement des Caraïbes – 1981-2006 (anglais et espagnol)
UNEP(DEPI)/CAR IG.26/INF.8	Activity report 2004-2005 for the LBS Regional Activity Centre RAC-Cimab, Havana, Cuba (anglais et espagnol seulement)
UNEP(DEPI)/CAR IG.26/INF.9	Activity report 2004-2005 for the LBS Regional Activity Centre RAC/Rempeitc-Carib, Curaçao, Netherlands Antilles (anglais seulement)
UNEP(DEPI)/CAR IG.26/INF.10	Activity report 2004-2005 for the LBS Regional Activity Centre RAC-IMA, Trinidad and Tobago
UNEP(DEPI)/CAR IG.26/INF.11	GloBallast Partnership Project: Status of project preparation activities and discussions with Wider Caribbean Region related to participation in the Project (anglais seulement)
UNEP(DEPI)/CAR IG.26/INF.12	Intergovernmental Meetings (IGM) Decisions of the Caribbean Environment Programme, 1981-2004 (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR IG.24/CRP.9/Rev.1	Lignes directrices pour l'établissement et le fonctionnement des Centres d'activité régionaux et des Réseaux d'activités régionaux du programme pour l'environnement des caraïbes
UNEP(DEC)/CAR WG.28/INF.4	Sommaires des rapports des ateliers du sous-programme pour l'Évaluation et gestion de la pollution de l'environnement (AMEP) en appui au Protocole LBS
UNEP(DEC)/CAR WG.28/INF.5	Fiches sommaires des projets du sous-programme Evaluation et gestion de la pollution de l'environnement (AMEP) en appui au Protocole LBS pour la période biennale 2004-2005
RAC/REMPEITC-Carib	Report of the Second Meeting of the Steering Committee of the Regional Activity Centre, REMPEITC-Carib (RAC/REMPEITC-Carib), Willemstad, Curaçao, 24-25 July 2006 (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR WG.29/6	Rapport de la troisième Réunion du Comité consultatif, scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, Caracas, Venezuela, 4-8 octobre 2005

UNEP(DEC)/CAR WG.28/5	Rapport de la troisième réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (ISTAC) dans la région des Caraïbes; Mexique, Mexico, 22-26 août 2005
UNEP(DEC)/CAR IG.24/5	Rapport de la Onzième réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et huitième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, Montego Bay, Jamaïque, du 28 septembre au 2 octobre 2002
UNEP(DEC)/CAR IG.23/4	Rapport de la troisième réunion des Parties contractantes (COP) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, Montego Bay, Jamaïque, 27 septembre 2004
Strategic Plan, 2006-2007	Final Strategic Plan for the 2006-2007 Biennium of the Regional Activity Centre, REMPEITC-Carib (anglais seulement)

Conference Room Papers

UNEP(DEPI)/CAR IG.26/CRP.1	Guidelines For Establishment And Operation Of Regional Activity Centres And Regional Activity Networks For The Cartagena Convention: Including changes from the Netherlands Antilles and the secretariat
UNEP(DEPI)/CAR IG.26/CRP.2	Projet de gouvernement français de sanctuaire pour les mammifères marins dans les Antilles françaises
UNEP(DEPI)/CAR IG.26/CRP.3	Indicative Level Of Voluntary Contributions To The Caribbean Trust Fund, 2006-2007 (In US Dollars)

Documents de Référence

UNEP(DEC)/RS.6.INF.1	A Global Initiative to strengthen Regional Seas Conventions and Action Plans and enhance cooperation – Regional Seas Strategic Directions for 2004–2007 (anglais seulement)
UNEP, 2006	Directory of Focal Points of the Caribbean Environment Programme. CEP Information Paper, (anglais seulement)
UNEP, 2004	UNEP and Small Island Developing States: 1994-2004 and Future Perspectives (anglais seulement)
UNEP, 2001/2004	Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la Région des Caraïbes, le Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures, le Protocole relatif aux zones et la vie sauvage spécialement protégées et le Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (anglais, espagnol (2001) et français 2004))
UNEP/GC.23/11	Proceedings of the Twenty-third session of the Governing Council Global Ministerial Environment Forum Nairobi, 21–25 February 2005 (Adoption of the Report) (English only)
A/CONF.207/L.6 (consolidated)	International Meeting to Review the Implementation of the programme of Action for the Sustainable Development of Small Island Developing States – Mauritius Declaration and Mauritius Strategy for the Further Implementation of the programme of Action for the Sustainable Development of Small Island Developing States, Port Louis, Mauritius, 10-14 January 2005 (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR IG.22/5	Stratégie pour le développement du Programme pour l'Environnement des Caraïbes 2002-2006
UNEP(DEC)/CAR IG.22/7	Proposal from the Governments of Cuba and Trinidad and Tobago: Regional Activity Centre Concerning Pollution from Land-based Sources and Activities (anglais et espagnol seulement)
UNEP(DEC)/CAR IG.22/9	Rapport conceptuel sur l'établissement et la coordination des centres et réseaux d'activités régionales du Programme pour l'Environnement des Caraïbes
UNEP, 1999	Acte final de la Conférence de plénipotentiaires pour l'adoption du protocole relatif à la pollution due à des sources et des activités terrestres dans la région des Caraïbes
UNEP(OCA)/CAR IG.11/7	Le cadre légal proposé pour les opérations administratives, technique et financière des CAR et des RAN
UNEP(OCA)/CAR WG.10/3	Document conceptuel pour les centres et les réseaux d'activités régionaux

UNEP, 1990b	Acte final de la Conférence des plénipotentiaires sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes
UNEP/GC/3/Rev.3, 1988	Règlements intérieurs du Conseil d'Administration du PNUE
UNEP, 1983a	Plan d'action du Programme pour l'Environnement des Caraïbes. Rapports et études du PNUE sur les mers régionales, No. 26
UNEP GPA, The Hague	UNEP Handbook on the Development and Implementation of a National Programme of Action for the Protection of the Marine Environment from Land-based Activities
CEP Technical Report No. 33	Regional Overview of Land-Based Sources of Pollution in the Wider Caribbean Region, 1994
UNEP, GPA, The Hague	Guide PNUE du développement et de l'implémentation d'un programme d'action national visant à protéger le milieu marin des activités terrestres
Rapport technique du PEC No. 33	Vue d'Ensemble Complète des Sources de Pollution dans la Région des Caraïbes, 1994
UNEP/GPA (2006)	Protecting coastal and marine environments from land-based activities: A guide for national action (English only)
UNEP/GPA (2006)	The State of the Marine Environment: Trends and Processes (anglais seulement)
	The State of the Marine Environment: Regional Assessments (anglais seulement)
UNEP/GPA (2006)	Implementation of the GPA at the regional level: The role of Regional Seas Conventions and their Protocols (anglais seulement)
UNEP 2006	Financing the implementation of regional seas conventions and action plans: A guide for national action (anglais seulement)
UNEP/GPA (2006)	Ecosystem-based management: Markers for assessing progress (anglais seulement)
The Hague, July 2006	The State of the Marine Environment: Regional Assessments (anglais seulement)
LBS Workshop, 2006	Final Report of Workshop for the Promotion of the Protocol Concerning Pollution from Land-based Sources and Activities (LBS Protocol) in English Speaking Caribbean countries, (Gros Islet, St. Lucia, 24–26 July 2006) (anglais seulement)
Beijing Declaration, 2006	Beijing Declaration on furthering the implementation of the Global Programme of Action for the Protection of the Marine Environment from Land-based Activities (anglais seulement)
UNEP/GC/24/4/Add.1	Final draft updated water policy and strategy of the United Nations Environment Programme, 2007-2012 (anglais seulement)
Regional Basel Strategy, 2006	Regional Strategy For The Environmentally Sound Management Of Used Lead Acid Batteries In Central America, Colombia, Venezuela And The Caribbean Island States - (Phase II – Strategy Development) (anglais seulement)

ANNEXE V: LISTE DES PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS

<i>Participants / Participants / Participantes</i>	<i>Title / Titre / Título</i>	<i>Address / Adresse / Dirección</i>	<i>Tel./Fax/E-mail /Website</i>
--	-------------------------------	--------------------------------------	---------------------------------

ANTIGUA AND BARBUDA

Carol-Faye George	Environment Education and Information Officer	Environment Division Ministry of Works, Transport & Environment #1 Prime Minister Office Drive, St. John's	Tel. 268 562-2568 / 462-4625 Fax: 268 462-4625 carolfayebg@yahoo.com cgeorge@environmentdivision.info
-------------------	---	--	--

ARUBA /ARUBA /ARUBA

Byron G. Boekhoudt	Policy Advisor	Ministry of Labor, Culture and Sports Victor Hugostr. 10-4 Oranjestad, ARUBA	Tel: (297) 588-0900 Fax: (297) 588-0331 byron.boekhoudt@gmail.com
--------------------	----------------	--	--

BARBADOS / BARBADE / BARBADOS

Leo Brewster	Director	Coastal Zone Management Unit (CZMU) Bay Street, St. Michael	Tel: (246) 228-5950/55 Fax: (246) 228-5956 lbrewster@coastal.gov.bb
Jeffery Headley	Director	Environmental Protection Department Jemmotts Lane St. Michael	Tel: (246) 436-4826 Fax: (246) 228-7103 enveng@caribsurf.com

BELIZE / BELIZE / BELICE

Jeavon Hulse	Environmental Officer	Department of the Environment 10/12 Ambergris Avenue, Belmopan City	Tel. 501 822-2816 / 2542 Fax: 501 822-2862 envirodept@btl.net
--------------	-----------------------	---	---

COLOMBIA / COLOMBIE / COLOMBIA

Paola Bernal Cortes	Asuntos Ambientales	Ministerio de Relaciones Exteriores Calle 10 # 5-51 Palacio de San Carlos Bogota, DC	Tel: (571) 566-7077 Fax: 571 566-6081 paola.bernal@minrelext.gov.co www.minrelext.gov.co
---------------------	---------------------	---	--

CUBA / CUBA / CUBA

Enrique Moret Hernández	Dirección de Cooperación Internacional	Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente (CITMA)	Tel: (537) 867-0606 Fax: (537) 866-8054 emoret@citma.cu www.medioambiente.cu
Pedro J Ruiz Hernandez	Centro Nacional Areas Protegidas	18ª #4114 E/ 41 y 47 Playa C. Habana. Cuba	Tel: 537 202-7970 Fax: 537 204-0798 pruiz@snap.cu

DOMINICA / DOMINICA / DOMINICA

Harold Guiste	Senior Fisheries Officer	Fisheries Division Ministry of Agriculture	Tel: (767) 448-0140 Fax: (767) 448-0140 hguiste2002@yahoo.com
---------------	--------------------------	---	--

DOMINICAN REPUBLIC / REPUBLIQUE DOMINICAINE / REPUBLICA DOMINICANA

Angel Daneris Santana	Subsecretaría de Estado de Áreas Protegidas y Biodiversidad	Secretaría de Estado de Medio Ambiente y Recursos Naturales	Tel. 809 472-7447 / 4204 Fax: 809 472-4012 dsantana@medioambiente.gov.do www.medioambiente.gov.do
Juan Felipe Ditren	Director Calidad Ambiental	Secretaría de Estado de Medio Ambiente y Recursos Naturales	Tel: 809 472-0626 Fax: 809 472-0631 Felipe.ditren@medioambiente.gov.do

FRANCE / FRANCE / FRANCE

Stéphane Louhaur (Head of Delegation)	Chargé de mission pour le milieu marin	Ministère des Affaires étrangères Direction des Affaires économiques et financières Sous-direction de l'environnement	Tel. 33-1 4317-4425 Fax: 33-1 4317-5745 stephane.louhaur@diplomatie.gouv.fr
Marc Fagot	Chargé de mission –Afrique-Caraïbes-Pacifique	Service des Affaires internationales du Ministère de l'Écologie et du développement durable	Tel. 33-1 4219-1748 Fax: 33-1 4219-1719 marc.fagot@ecologie.gouv.fr
Louis Redaud	Chef du Service, Protection de la Nature, Sites et Paysages	Direction régionale de l'Environnement (DIREN) de Guadeloupe Chemin des Bougainvilliers 91700 Basse-Terre	Tel. 33-5-90-41-04-60 Fax: 33-5-90-99-35-65 louis.redaud@guadeloupe.ecologie.gouv.fr
Denis Girou	Directeur	Parc national de la Guadeloupe	

GUATEMALA / GUATEMALA / GUATEMALA

Leila Carolina Villatoro Rodríguez	Subdirectora de Política Multilateral para Naciones Unidas	Ministerio de Relaciones Exteriores	Tel.: (502) 2410-0000 ext3132 Fax: (502) 2332-1172/24100091 lvillatoro@minex.gob.gt ; leilavillatoro@hotmail.com
------------------------------------	--	-------------------------------------	--

GUYANA / GUYANE / GUYANA

Preeya Rampersaud	Senior Environmental Officer	Environmental Management Div Environmental Protection Agency IAST Building, University of Guyana, Turkeyen Campus Georgetown	Tel. (592) 22-5784 ext.23 Fax: (504) 222-2442 prampersaud@epaguyana.org prampersaud@gmail.com
-------------------	------------------------------	--	--

HAITI / HAITI / HAITI

Paul Judex Edouarzin	Directeur	Promotion des Ressources pour l'Environnement et le Développement durable 181, Haut Turgeau Ave. Jean Paul II Port-au-Prince	Tel. (509) 458-2750 / 245-9309 (office) Fax: (509) 245-7360 / 0635 judouarzin@yahoo.fr
----------------------	-----------	---	--

HONDURAS / HONDURAS / HONDURAS

Carlos Hernán García	Sub Director General de Biodiversidad	Secretario de Estado en los Despachos de Recursos Naturales y Ambiente Apartado postal 4012 Tegucigalpa	Tel. (504) 232-1386; 2011/235-4895 Fax: (504) 232-6520/235-3764 carlosga2004@yahoo.es
----------------------	---------------------------------------	---	--

JAMAICA / JAMAIQUE / JAMAICA

Leonie Barnaby	Senior Director, Environmental Div.	Ministry of Local Government and Environment 16a Half Way Tree Road Kingston 5	Tel. (876) 929-2792/9209117 Fax: (876) 920-7267 lbarnaby@mlge.gov.jm
----------------	-------------------------------------	--	--

MEXICO / MEXIQUE / MEXICO

J. Nicolás Guerrero Peniche (Head of Delegation)	Director de Derecho Internacional	Secretaría de Relaciones Exteriores Consultoría Jurídica Conjunto Plaza Juárez No. 20, Piso 6 Centro Histórico, Del. Chauhauhtémoc C.P. 06010, México, D.F.	Tel. 5255 9159-5318 Fax: 5255 9159-5315 iguerrerop@sre.gob.mx
Maria Antonieta Ricoy Polidura	Subdirectora para la Agenda Azul	Unidad de Coordinadora de Asuntos Internacionales SEMARNAT Blvd Adolfo Ruiz Cortines 4209 Primer Piso "A" Col. Jardines la Montaña, CP 14210, México DF	Tel. 52 555 628-0600 ext12216 Fax: 52 555 628-0694 maria.ricoy@semarnat.gob.mx

NICARAGUA / NICARAGUA / NICARAGUA

Martha Verónica López Bustamante	Especialista, Zonas costeras	Dirección general de Recursos Naturales y Biodiversidad (DGRNB) Ministerio de Ambiente y Recursos Naturales (MARENA) Km 12½ Carretera Norte Managua, Nicaragua Apartado Postal: 5123	Tel: (505) 263-1994 Fax: (505) 233-1173 mlopez@marena.gob.ni
-------------------------------------	------------------------------	--	--

NETHERLANDS ANTILLES / ANTILLES NEERLANDAISES / ANTILLAS NEERLANDESAS

Paul Hoetjes	Senior Policy Advisor	Directorate of Public Health Department of Environment and Nature (MINA) Schouwburgweg 26, Curacao	Tel. 5999-466-9307 Fax: 5999-461-0254 paul@mina.vomil.an http://mina.vomil.an
--------------	-----------------------	--	---

Anouk Swakhoven	Legal Advisor	Ministry of General Affairs and Foreign Relations Directorate on Foreign Relations Fort Amsterdam 4	Tel: 5999 461-3933 Fax: 5999 461-7123 Anouk.swakhoven@gov.an
-----------------	---------------	---	--

PANAMA / PANAMA / PANAMA

Isabel del Carmen Villalobos	Evaluadora de Proyectos	Direccion de Proteccion de la Calidad Ambiental Autoridad Nacional del Ambiente Panamá, República de Panamá	Tel. 507 500-0840 ext3337 Fax: 507 500-0860 i.villalobos@anam.gob.pa
------------------------------	-------------------------	---	--

ST. LUCIA / STE-LUCIE / STA. LUCIA

George James	Deputy Permanent Secretary	Ministry of Physical Development, Environment and Housing Graeham Louisy Administrative Building The Waterfront, Castries	Tel: 758-468-4404 Fax: 758-452-2506 dps@planning.gov.lc
--------------	----------------------------	---	---

ST. VINCENT AND THE GRENADINES / SAN VICENTE ET LES GRENADINES / SAN VICENTE Y LAS GRENADINAS

Sophia Punnett	Fisheries Officer	Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries	Tel: 784-456-2738 Fax: 784-457-2112 fishdiv@caribsurf.com
----------------	-------------------	---	--

SURINAME

Shelley Soetosenojo	Environmental Officer	Ministry of Labour, Technological Development and Environment Heerenstraat 40 3 rd floor	Tel: 597-420960 / 475368 Fax: 597-420960 milieu_atm@yahoo.com
---------------------	-----------------------	--	---

TRINIDAD AND TOBAGO / TRINITE et TOBAGO / TRINIDAD y TABAGO

Neemedass Chandool	Assistant Conservator of Forests	National Parks Office Forestry Division 89 Farm Road, St. Joseph	Tel. (868) 645-1203 Cell: (868) 724-8851 Fax: (868) 645-1203 nchand20@hotmail.com
--------------------	----------------------------------	--	--

UNITED KINGDOM / ROYAUME UNI / REINO UNIDO

Mary Harvey	Undersecretary	Ministry of Natural Resources Grand Turk Turk and Caicos Islands	Tel. 649 946-2801 /2855 ext41503 Fax: 649 946-2751 mharvey@gov.tc
Michelle Fulford-Gardiner	Deputy Director	Department of Environment and Coastal Resources, C/O National Environment Centre Lower Bight Road Providenciales Turks and Caicos Islands	Tel: 649 941-5122 Fax: 649 946-4793 michellegar@gmail.com

Participants / Participants / Participantes	Title / Titre / Título	Address / Adresse / Dirección	Tel./Fax/E-mail /Website
--	-------------------------------	--------------------------------------	---------------------------------

UNITED STATES OF AMERICA / ETAS UNIS D'AMERIQUE / ESTADOS UNIDOS DE AMERICA

David Balton (Head of Delegation)	Deputy Assistant Secretary for Oceans	US Department of State Bureau of Oceans and International Environmental and Scientific Affairs Room 3880 2201 C Street, NW Washington, DC 20520	Tel. 202 647-2396 Fax: 202 647-0217 baltonda@state.gov
Thomas Laughlin (Alternate Head of Delegation)	Deputy Director, Office of International Affairs, NOAA	US Department of Commerce National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) 14 th and Constitution Avenue N.W. Room 6228 Washington DC 20230	Tel. 202 482-5118 Fax: 202 482-4307 tom.laughlin@noaa.gov
David Hermann	Foreign Affairs Officer	US Department of State Office of Oceans Affairs Room 2665 2201 C Street, NW Washington, DC 20520	Tel. 202 647-3879 Fax: 202 647-4353 hermannndc@state.gov
Elizabeth McLanahan	International Affairs Specialist	U.S. Department of Commerce National Oceanic & Atmospheric Administration International Affairs Office 14th & Constitution Avenue, N.W., Room 6224, Washington D.C. 20230	Tel. 202 482-5140 Fax: 202 482-4307 elizabeth.mclanahan@noaa.gov
Andrea Borel	Environmental Specialist	Regional Environmental Office for Central America and the Caribbean	Tel: (506) 519-2392 Fax: (506) 519-2311 borelac@state.gov
Nicholas A. Shufro		Price Waterhouse Coopers, LLP Governance, Risk and Compliance 100 Pearl Street Hartford, CT 06103 USA	Tel: 860 241-7444 Fax: 813 375-8449 Nick.shufro@usa.pwc.com
Matt Burton	Attorney-Adviser	U.S. Department of State 2201 C Street, NW Washington, DC 20520	Tel: 202 647-3219 Fax: 202 736-7116 burtonmd@state.gov
Rod G. Zika	Professor Marine and Atmospheric Chemistry	Rosentiel School of Marine and Atmospheric Science 4600 Rickenbacker Causeway Miami, Florida 33149 USA	Tel: 305 361-4715 Fax: Email:
Shaun Paul	Executive Director (WW2BW)	Ecologic Development Fund 25 MT Auburn St. #203 Cambridge MA 02138	Tel: 617 441-6300 Fax: 617 441-6307 spaul@ecologic.org

VENEZUELA VENEZUELA / VENEZUELA

Hamlin Dario Jordan Smith	Asesor del M.R.E.	Ministerio de Relaciones Exteriores Casa Amarilla, Caracas	Tel. 58-212 8644380, 8600209 Fax: 58-212 8610894 Cell: 58 416 7140964 hamlin_jordan@mre.gov.ve
Biomar Blanco	Jefe, Division del Mar	Ministerio de Relaciones Exteriores	Tel. 58-212 806-4385 Fax: 58-212 806-4385 biomar.blanco@mre.gob.ve

OBSERVERS

**UNITED NATIONS/SPECIALIZED AGENCIES/ INTERGOVERNMENTAL AND
NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS**

<i>Participants / Participants / Participant</i>	<i>Title / Titre / Título</i>	<i>Address / Adresse / Dirección</i>	<i>Tel./Fax/E-mail /Website</i>
--	-------------------------------	--------------------------------------	---------------------------------

ANIMAL WELFARE INSTITUTE

Milton Kaufmann	Advisor	1007 Queen Street Alexandria, VA 22314 USA	Tel. 703 836-4300 Fax: 703 836-0400 awi@awionline.org
Susan Millward	Research Associate	1007 Queen Street Alexandria, VA 22314 USA	Tel. Tel. 703 836-4300 Fax: 703 836-0400 susan@awionline.org

BASEL CONVENTION REGIONAL CENTRE FOR THE CARIBBEAN (BCRC)

Ronnie Sookhoo	Regional Director	Cariri Compound Macoya Tunapuna Trinidad	Tel. 868 663-2621 Fax : 868 740-0652 ronniesookhoo@yahoo.com
----------------	-------------------	---	---

CARICOM Secretariat

Donna McRae Smith	Project Officer	Sustainable Development P.O. Box 10827 Turkeyen Greater Georgetown Guyana	Tel. 592 222-0001-75 ext2207 Fax : 592 222-0155 dms@caricom.org
-------------------	-----------------	---	---

GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY

Christian Severin	Program Manager	Global Environment Facility 1818 H. Street NW Washington DC 20433 USA	Tel: 202 458-2001 Fax: 202 522-3240 cseverin@thegef.org
-------------------	-----------------	--	--

Participants / Participants / Participantes	Title / Titre / Título	Address / Adresse / Dirección	Tel./Fax/E-mail /Website
--	-------------------------------	--------------------------------------	---------------------------------

INSTITUTO NACIONAL DE LOS ESPACIOS ACUATICOS E INSULARES (INEA)

Klaus Essig Torkuhl	Gerente de Seguridad Integral	Instituto Nacional de los Espacios Acuáticos e Insulares (INEA) Calle Orinoco entre Mucuchíes y Perijá Edif. INEA, 3er Piso Las Mercedes, Caracas Venezuela	Tel. 58-212 909-1552 Fax: 58-212 909-1552 kessig@inea.gob.ve or seginteg@inea.gob.ve
---------------------	-------------------------------	---	---

INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY - IAEA

Jane Gerardo-Abaya	Programme Management Officer	Division for Latin America Department of Technical Cooperation Wagramer Strasse 5 P.O. Box 100, A-1400 Vienna, Austria	Tel. (431) 2600-22335 / 22334 Fax: (431) 26007 j.gerardo-abaya@iaea.org www.iaea.org
--------------------	------------------------------	---	---

INTER-AMERICAN DEVELOPMENT BANK

Annette Killmer	Natural Resource Specialist	1300 New York Ave. NW, Washington DC 20577, USA	Tel. 202 623-2225 Fax: 202 623-1998 annettek@iadb.org
Henry Salazar	GEF Consultant	1300 New York Ave. NW, Washington DC 20577, USA	Tel. 202 623-1856 Fax: 202 623-1786 henrys@iadb.org

INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION (IMO)

Brian Peter	IMO Senior Consultant	c/o RAC/Rempeitc-Carib Fokkerweg 26 Curacao	Tel. 5999 461-4012 Fax: 5999 461-1996 bjpeter@attglobal.net
-------------	-----------------------	---	--

IUCN – THE WORLD CONSERVATION UNION

Daniele Perrot-Maitre	Chief Technical Advisor	Rue Mauverney 28 1196 Gland Switzerland	Tel. 41 22 999 000/0159 Fax: 41 22 999 0025 daniel.perrot-maitre@iucn.org
-----------------------	-------------------------	---	--

MINISTRY OF ENVIRONMENT, BERMUDA

Hon. D. Neletha Butterfield	Minister of the Environment, Telecommunications and E-Commerce	30 Parliament Street Hamilton, Bermuda HM12	Tel. 1 441 297-7590 Fax: 1 441 292-2349 nbutterfield@gov.bm
Lisa Dawn Johnston	Director of Parks	Ministry of the Environment, Telecommunications and E-Commerce The Botanical Gardens 169 South Road Paget DV04	Tel. Tel. 1 441 236-5902 Fax: 1 441 236-3711 ljohnston@gov.bm

OECS

Sarah George	Programme Officer	Environment of Sustainable Development Unit Organisation of Eastern Caribbean States Morne Fortune Castries, Saint Lucia	Tel: 758 455-6369 Fax: 758 sgeorge@oecs.org
--------------	-------------------	---	---

<i>Participants / Participants / Participantes</i>	<i>Title / Titre / Título</i>	<i>Address / Adresse / Dirección</i>	<i>Tel./Fax/E-mail /Website</i>
--	-------------------------------	--------------------------------------	---------------------------------

WATER CENTRE FOR THE HUMID TROPICS OF LATIN AMERICA AND THE CARIBBEAN (CATHALAC)

Emil Cherrington	Senior Scientist	801 City of Knowledge Panama City Panama	Tel: 507 317-0053 Fax: 507 317-0127 cherrington@cathalac.org
------------------	------------------	--	--

WIDECAST

Karen Eckert	Executive Director	Nicolas School Marine Lab Duke University 135 Duke Marine Lab Rd Beaufort, NC 28516 USA	Tel. Fax: keckert@widecast.org
--------------	--------------------	--	--

SECRETARIAT OF THE CARIBBEAN ENVIRONMENT PROGRAMME

United Nations Environment Programme
 Caribbean Regional Unit (UNEP-CAR/RCU)
 14-20 Port Royal St., Kingston, Jamaica
 Tel: (876) 922-9267
 Fax: (876) 922-9292

Participants / Participants / Participantes	Title / Titre / Título	Tel./Fax/E-mail /Website
<i>Nelson Andrade Colmenares</i>	Coordinator	nac.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Rossana Silva Repetto</i>	Legal Officer, Regional Seas UNEP, The Hague	Tel. 31 70 311 4469 Fax: 31 70 345 6648 r.silva@unep.nl
<i>Kumiko Yatagai</i>	Administrative/Fund Management Officer	ky.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Alesandra Vanzella-Khoury</i>	SPAW Programme Officer	avk.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Christopher Corbin</i>	AMEP Programme Officer	cjc.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Vincent Sweeney</i>	Regional Project Coordinator, IWCAM P.O. Box 1111 Castries, Saint Lucia	Tel: 758 452-2501 Fax: 758-453-2721 vincent.sweeney@unep.org
<i>Heidi Savelli Soderberg</i>	Junior Programme Officer	hss.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Alex Cooman</i>	GEF Pesticides Project Manager	ac.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Franklin McDonald</i>	WW2BW Consultant	fjm.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Lesma Levy</i>	Administrative Assistant	ll.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Brenda L. Dewdney</i>	Bilingual Secretary (SPAW)	bld.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Coral Portillo</i>	Senior Secretary	Cp.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Paulett James-Castillo</i>	Bilingual Secretary (AMEP)	pjc.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Donna Henry Hernandez</i>	Bilingual Secretary (CEPNET)	dhh.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Leroy Smith</i>	Admin. Clerk	ls.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Dense Blackstock</i>	Receptionist	db.uneprcuja@cwjamaica.com
<i>Doreen Preston</i>	Consultant	dep2431@yahoo.com
<i>Courtney Case</i>	Driver	cc.uneprcuja@cwjamaica.com

<i>Participants / Participants/ Participantes</i>	<i>Title / Titre / Título</i>	<i>Address / Adresse / Dirección</i>	<i>Tel./Fax/E-mail /Website</i>
---	-------------------------------	--------------------------------------	---------------------------------

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR LAND-BASED SOURCES –
CIMAB, CUBA**

Antonio Villasol	Director	Finca Tiscornia, Casa Blanca C.P. 11700 Havana	Tel. 537 862-8347 Fax: 537 866-9381 villasol@cimab.transnet.cu cimab@transnet.cu
Jean-Nicolas Poussart	Junior Profesional Officer	Finca Tiscornia, Casa Blanca C.P. 11700 Havana	Tel. 537 862-8347 Fax: 537 866-9381 jean-nicolas.poussart@undp.org cimab@transnet.cu

RAC/REMPEITC-Carib, CURACAO

Thomas Smith	Director RAC/Rempeitc-Carib	Fokkerweg 26 Curaçao, Netherlands Antilles	Tel. 599-9 461-4012 Fax: 599-9 461-1996 carlada@attglobal.net
Carla Ignecia	Office Manager / IMO Associate	Fokkerweg 26 Curaçao, Netherlands Antilles	Tel. 599-9 461-4012 Fax: 599-9 461-1996 carlada@attglobal.net

SPAW RAC, GUADELOUPE

Maurice Anselme	Directeur	Cité Guillard Rue des bougainvilliers 97100 Basse-Terre Guadeloupe	Tel. 590 590 99 35 60 Fax: 590 590 99 35 65 maurice.anselme@guadeloupe.ecologie.gouv.fr
Melina Roth	Chargé de Mission	Cité Guillard Rue des bougainvilliers 97100 Basse-Terre Guadeloupe	Tel. 590 590 99 35 60 Fax: 590 590 99 35 65 melina.roth@guadeloupe.ecologie.gouv.fr

PRESS - PANOS

Claudia Gardner	News Reporter	Bulls Bay Lucea P.O. Hanover, Jamaica	Tel. 884-9898 Fax: jdfs0315@yahoo.com ; claudia.gardner@uwimona.edu.jm
Clinton Pickering	Press Panos	Box 1282 Montego Bay P.O. #1 Montego Bay, Jamaica	Tel. 590 590 99 35 60 Fax: 590 590 99 35 65 clinton1@cwjamaica.com

ANNEXE VI: DISCOURS D'OUVERTURE PRONONCÉ AU NOM DU GOUVERNEMENT JAMAÏCAIN

**M Nelson Andrade, coordonnateur de l'UCR/CAR du PNUE ;
Mme Rossanna Silva Repetto ;
Délégués des Etats et des territoires de la région des Caraïbes ;
Parties contractantes à la Convention relative à la protection et à la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes ;
Observateurs d'organisations gouvernementales et non gouvernementales ;
Représentants du secteur privé ;
Mesdames et messieurs,**

Bonjour à tous.

Je tiens, au nom du gouvernement jamaïcain, à souhaiter une bienvenue chaleureuse à ceux d'entre vous qui arrivent sur nos côtes pour la première fois et un heureux retour à ceux qui sont déjà venus.

Cette réunion est d'autant plus significative que le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes a été adopté voilà vingt-cinq ans ici à Montego Bay. Ceci qui a ouvert la voie à l'adoption en 1983 de la Convention de Cartagena relative à la protection et à la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes à laquelle la plupart des pays caribéens sont Partie.

Bien des choses ont été réalisées au cours de ces vingt-cinq années, et la Jamaïque a grandement profité du large éventail d'activités de mise en valeur de l'environnement financées par le PNUE, pour la protection du milieu marin et côtier de notre pays. Il faut mentionner en particulier le programme pour les mers régionales qui a été établi afin que les pays partageant des mers puissent apporter des solutions réelles à leurs problèmes communs au niveau régional.

La Jamaïque se félicite d'être Partie de la Convention de Cartagena et au Protocole relatif aux pollutions par les hydrocarbures. Bien qu'elle n'ait pas encore signé le Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (LBS) ni le Protocole sur les espaces et les espèces spécialement protégées (SPAW), elle a toutefois fait savoir qu'elle en appuyait les principes et les dispositions. En ce qui concerne le Protocole SPAW, le projet de loi sera examiné prochainement, et nous avons également des projets de règlements sur les eaux usées qui tiennent compte de certaines dispositions du LBS.

Le Programme d'action national pour la protection du milieu marin contre la pollution due à des sources et activités terrestres a été finalisé en octobre 2005 avec le concours du PNUE. **Il a été adopté par le gouvernement en février 2006.**

Ce Programme d'action national établit un programme quinquennal (2005-2010) relatif aux les principales sources de pollution du milieu marin et côtier.

Des projets sont maintenant élaborés autour de trois domaines prioritaires :

- Traitement et évacuation des déchets.
- Pratiques agricoles (conservation des sols, utilisation des pesticides et des engrais).
- Collecte et traitement des déchets solides.

Je me réjouis du partenariat établi entre le gouvernement jamaïcain et le PNUE et nous espérons qu'il va continuer de façon à nouer des alliances visant à la protection et à la préservation de l'environnement, en particulier de la mer des Caraïbes.

Le gouvernement jamaïcain se félicite du concours que le PNUE lui apporte en vue d'identifier des financements stratégiques pour la mise en œuvre du Programme d'action.

Nous accueillons aussi avec plaisir la proposition de créer un Fonds renouvelable pour la gestion des eaux usées pour les Petits Etats insulaires en développement, leur donnant une ouverture leur permettant d'obtenir des ressources à ces fins.

J'ai conduit la délégation de la Jamaïque à la Deuxième Réunion intergouvernementale pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres qui s'est tenue à Beijing, en Chine, du 16 au 20 octobre 2006.

- Cette Réunion a souligné la nécessité d'une aide internationale, destinée en particulier aux pays en développement, pour aborder les enjeux relatifs à la gestion des océans et des côtes dans les agendas nationaux, régionaux et mondiaux.

- Il a également été reconnu que le soutien de donateurs à travers les différents mécanismes financiers devait continuer de reconnaître les besoins spéciaux des Petits Etats insulaires en développement dans la mise en place de projets et programmes internationaux.

Je vous invite instamment à tenir compte de ces questions quand vous débattrez du prochain Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes.

A la dernière Réunion intergouvernementale, M. Delano Franklin, du Ministère des Affaires étrangères, avait, dans son discours liminaire, suggéré que la gestion des catastrophes devait être une question systématique dans des réunions comme celle-ci. Je vous rappelle que en novembre 2004 le cyclone Ivan venait de s'abattre sur les Caraïbes. A cet égard, je tiens à reconnaître le soutien accordé à la Jamaïque et à la région, y compris l'aimable réponse du SIDA, proposé à la réunion intergouvernementale.

Dans les vingt-cinq prochaines années j'espère que le Programme pour l'environnement des Caraïbes continuera à croître en importance et en impact sur la qualité de vie des populations caribéennes et que les gouvernements, le secteur privé et les communautés de citoyens ordinaires le reconnaîtront et joueront leur rôle dans ce sens.

Et comme vous le pourrez le savoir plus en détails par la suite, nous sommes aussi disposés à continuer d'accueillir l'Unité de coordination régionale en Jamaïque.

Je souhaite, mesdames et messieurs, que votre réunion soit productive et couronnée de succès.

Je vous remercie.

**ANNEXE VII: RAPPORT DU GOUVERNEMENT JAMAÏQUAIN EN TANT QUE PAYS HOTE DE L'UNITE DE
COORDINATION NATIONALE**

Rapport du gouvernement jamaïcain en tant que pays hôte de l'Unité de coordination nationale

Les négociations engagées l'année passée entre le PNUE, l'UCR et le gouvernement jamaïcain ont abouti à l'acceptation par celui-ci des termes de l'accord.

Un projet d'accord préparé par le ministère de la Justice a donc été envoyé à l'UCR à des fins d'examen, la conclusion étant prévue pour décembre 2006.

Le gouvernement continue de soutenir l'UCR et le PEC, tout en félicitant le coordonnateur et son équipe de leur dévouement et de leurs succès.

**ANNEXE VIII: RÉSUMÉ DE LA RENCONTRE SUR L'INITIATIVE DE L'EAU BLANCHE À L'EAU BLEUE (WW2BW),
TENUE EN PARALLÈLE**

RÉSUMÉ DE LA RENCONTRE SUR L'INITIATIVE DE L'EAU BLANCHE À L'EAU BLEUE (WW2BW), TENUE EN PARALLÈLE

Initiative De l'eau blanche à l'eau bleue (WW2BW) : Promouvoir la gestion intégrée des bassins versants dans la région des Caraïbes. WW2BW est une alliance internationale de gouvernements, d'organisations internationales, d'institutions financières, d'organisations non gouvernementales, d'universités et de sociétés dont le but est d'encourager les partenariats susceptibles de promouvoir la gestion intégrée des écosystèmes marins. La présentation a eu pour but de familiariser les participants avec les volets du programme, à savoir la gestion intégrée des bassins versants, le transport maritime juste au point de vue écologique, le tourisme durable et la gestion des écosystèmes marins, ainsi qu'avec la manière de promouvoir la coopération régionale et de renforcer la capacité des pays en développement.

Les quatre volets du programme ont fait l'objet de présentations, complétées par celles sur les mécanismes de financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) concernant la manière d'accroître l'efficacité du partenariat public et privé et des demandes des ressources financières et autres, ainsi que sur le Fonds auto-renouvelable proposé par le PNUE ayant pour but d'améliorer la gestion des eaux d'égouts et usées dans le cas des petites communautés côtières et des secteurs de l'industrie privée qui n'ont pas accès aux sources de financement disponibles.

Des exemples de coopération fructueuse entre le PEC-UCR et les partenariats De l'eau blanche à l'eau bleue (WW2BW) ont été présentés. Les participants ont fait aussi allusion au rôle de soutien joué par le PEC dans l'évolution et le développement des activités de WW2BW, ainsi qu'à la coopération excellente et aux rapports de travail existants entre le PEC et l'Initiative WW2BW, y compris la participation du Secrétariat du PEC au Bureau exécutif de WW2BW et l'accès permanent des parties contractantes et des parties prenantes au PEC à la région des Caraïbes au profit des activités de WW2BW.

Les participants ont pris note de la complémentarité d'intérêts existant entre les initiatives de WW2BW et celles du PEC, de la coopération soutenue dans des processus liés à l'application des recommandations et décisions relatives aux protocoles SPAW et LBS, ainsi que de la communication, la formation et la sensibilisation et la création d'accords d'association novateurs soutenant l'utilisation durable de la mer des Caraïbes. Les participants ont d'autre part passé en revue certains bénéfices palpables, dont le développement du Fonds auto-renouvelable pour l'eau propre. De même, les participants ont été informés de l'issue du retrait stratégique des parties prenantes au WW2BW en 2005, ainsi que des progrès accomplis en ce qui concerne les processus et accords de coordination de WW2BW.

Les recommandations ci-après ont été formulées :

- L'Initiative WW2BW ne doit jamais renoncer à son objectif stratégique, autrement dit renforcer le processus de participation, améliorer la gouvernance, la coordination, la communication et l'application d'accords comprenant un système de plans de travail renouvelables et continuer de contribuer aux approches novatrices qui incluent la mobilisation des ressources financières et autres.
- Poursuivre la coopération, approfondir et renforcer la collaboration entre le PEC et WW2BW, tel que reflété dans le Plan d'action provisoire 2007-2008.
- Exhorter tous les États membres et les parties prenantes au PEC à mettre en valeur le processus de WW2BW et ses fruits, tels les brochures, pour développer des accords de partenariat novateurs (qui touchent le secteur public et privé ainsi que la société civile) pour appuyer la protection, la préservation et l'utilisation durable des ressources marines dans la région des Caraïbes).